

I – RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2013

1. Présentation des Etats financiers

Les comptes consolidés semestriels résumés du Crédit Agricole d'Ile-de-France ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 30 juin 2013.

2. Résultats consolidés

2.1. Contexte économique et financier

Le premier trimestre 2013 a été laborieux en France, avec des enquêtes de conjoncture toujours moroses et des données d'activité très hétérogènes, et au final une légère récession accompagnée d'une hausse des défaillances d'entreprises. Le second trimestre a toutefois été marqué par des données d'activité plus favorables, avec une amélioration de la production manufacturière et une très légère augmentation de la consommation, malgré un taux de chômage en hausse persistante et un moral des ménages dégradé.

Dans ce contexte l'Ile-de-France résiste bien. L'indicateur du climat des affaires publiés par la Banque de France s'est même assez nettement redressé dans l'industrie, passant de 94 à 98, se rapprochant ainsi de sa moyenne de long terme (100). Dans les services marchands, s'il s'est stabilisé aux alentours de 92, il est resté supérieur à la moyenne nationale.

L'environnement financier est resté relativement stable si ce n'est l'agitation printanière liée à la crise chypriote et aux élections italiennes. Globalement les taux sont restés particulièrement bas, incitant les clients à renégocier les conditions financières de leurs prêts, et soutenant le marché du crédit à l'habitat. L'inflation est restée très faible et devrait le rester dans les prochains mois, ce qui devrait permettre de modérer le coût de l'épargne réglementée.

En l'absence de redémarrage des investissements, la demande de crédit des entreprises est restée faible. Dans ce contexte, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a pu poursuivre l'amélioration de son ratio crédit sur collecte bilan conservée, et ainsi réduire sa dépendance aux marchés financiers.

2.2. Activité commerciale du Crédit Agricole d'Ile-de-France

Les principaux indicateurs d'activité ont enregistré les évolutions suivantes sur un an :

	Encours 30 juin 2013 (en milliards d'euros)	Evolution sur un an (en pourcentage)
Encours total de collecte	51,5	+9,2%
➤ Dont collecte bancaire	26,9	+10,0%
➤ Dont assurance-vie	9,7	+4,4%
➤ Dont collecte OPVCM et comptes titres	15,0	+10,8%
Encours total de crédits	27,6	-0,8%
➤ Dont crédits à l'habitat	16,1	+4,8%
➤ Dont crédits aux grandes entreprises	5,4	-10,8%
➤ Dont crédits aux collectivités locales	3,4	-1,4%
➤ Dont crédits aux professionnels et à l'agriculture	1,6	+2,6%

La conquête a été dynamique au cours du semestre avec 50 000 nouvelles entrées en relation et 15 000 nouveaux sociétaires.

Les réalisations de prêts à l'habitat ont augmenté de 25,4 % à 1,7 milliards d'euros, et les réalisations de prêts aux entreprises et collectivités de 36,2 % à 0,7 milliard d'euros. Ces réalisations ont permis de ralentir la diminution des encours de crédit sur un an qui a été ramenée à 0,8 % à fin juin.

La croissance de la collecte a été rapide, en particulier auprès des entreprises, des investisseurs institutionnels et de la clientèle patrimoniale avec laquelle plus de 5000 conventions de Gestion Conseillée sont désormais en place.

Enfin, la Caisse régionale a poursuivi sa croissance sur le marché de l'assurance IARD avec une augmentation sur 6 mois de 4 % du stock de contrats en multirisques habitation et de 3,6 % en assurance automobile.

2.3. Résultats consolidés aux normes IAS/IFRS

Les soldes intermédiaires de gestion consolidés s'établissent aux niveaux suivants :

	30/06/2012	30/06/2013	Variation
	en M€	en M€	
Produit net bancaire	482,1	487,6	+1,2%
Charges générales d'exploitation	-239,1	-238,3	-0,4%
Résultat brut d'exploitation	243,0	249,4	+2,6%
Coût du risque	-28,0	-22,9	-18,1%
Gain ou pertes sur autres actifs	-0,8	0,0	
Charge fiscale	-74,4	-78,4	+5,4%
Résultat net consolidé	139,9	148,1	+5,9%
Intérêts minoritaires	0,1	0,0	
Résultat part du groupe	139,7	148,1	+6,0%

↳ Le Produit Net Bancaire s'établit à 487,6 millions d'euros contre 482,1 millions d'euros au 30 juin 2012, soit une hausse de 1,2 %

Cette hausse est imputable au PNB Ressources Propres (+25,4 % à 40,6 millions d'euros) qui avait subi au premier semestre 2012 la dépréciation durable, à hauteur de 11,1 millions d'euros, des titres SACAM International.

Le PNB d'activité, en revanche, ressort en légère baisse de 0,6 % à 447,1 millions d'euros. La marge d'intermédiation baisse de 1 % à 246,8 millions d'euros, mais, retraitée d'un effet de 12,5 millions d'euros lié à la variation de la provision Epargne Logement, elle serait en hausse de 4 %, traduisant une bonne résistance à un environnement de taux bas peu favorable.

↳ Les charges d'exploitation diminuent de 0,4 % et ressortent à 238,3 millions d'euros

Elles bénéficient à hauteur de 10,3 millions d'euros de la disparition des surcoûts liés à la migration informatique intervenue au premier semestre 2012, et d'une attention particulière portée à l'évolution des effectifs compte tenu de l'augmentation des charges et taxes assises sur les rémunérations et des mesures réglementaires susceptibles de toucher certaines tarifications.

La baisse des charges devrait se poursuivre au cours des mois à venir compte tenu de certains effets de base et calendaires entre 2012 et 2013 impactant les charges de personnel et les impôts et taxes.

Au final, le coefficient d'exploitation ressort à 48,9 % et le résultat brut d'exploitation est en hausse de 2,6 % à 249,4 millions d'euros.

↳ Le coût du risque ressort à 22,9 millions d'euros au 30 juin 2013 au lieu de 28 millions d'euros au 30 juin 2012

Le coût du risque baisse de 18,1 % à 22,9 millions d'euros, grâce au dénouement favorable de quelques dossiers significatifs au cours du premier trimestre, et à une diminution du taux de CDL à 1,5 % au 30 juin 2013 contre 1,7 % au 31 décembre 2012, confirmant que la maîtrise des risques est l'un des points forts de la Caisse régionale.

Après prise en compte de la charge d'impôt sur les sociétés, le résultat net part du groupe ressort à 148,1 millions d'euros, en hausse de 6,0 % par rapport au 30 juin 2012

Fort de 4,2 milliards d'euros de fonds propres consolidés pour un total de bilan de 34,5 milliards d'euros, le Crédit Agricole d'Ile-de-France affiche un ratio de solvabilité Bâle II estimé à 22,8 % à fin juin 2013. Avec, à cette même date, un coefficient de liquidité de 136 %, et un ratio crédit sur collecte bilan conservée ramené à 112 %, il se prépare en outre activement à l'entrée en vigueur du futur ratio de liquidité « LCR ».

3. Structure financière

3.1. Les Fonds propres

Le montant des fonds propres part du groupe s'élève à 4 225 millions d'euros au 30 juin 2013, soit une progression de 116 milliers d'euros (+2,8 %) par rapport au 31 décembre 2012.

Cette progression résulte principalement de l'affectation en réserves d'une partie du résultat 2012.

3.2. Les ratios prudentiels

Selon l'arrêté du 20 février 2007 qui a transposé dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49-CE), les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence un ratio de solvabilité supérieur à 8 %. Au 30 juin 2013, le ratio de solvabilité du Groupe Crédit Agricole d'Ile-de-France, établi en application de la norme dite « Bâle II », est estimé à 22,8 % contre 19,5 % au 31 décembre 2012.

3.3. Les parties liées

Les informations relatives aux parties liées sont présentées dans les annexes aux comptes consolidées en Note 2.2.

4. Gestion des risques

4.1. Risque de crédit

4.1.1. Principales évolutions

I. Objectifs et politique

- **Banque de Détail :**

Sur le premier semestre 2013, de nouvelles préconisations en matière de financement sur le réseau *banque de détail* ont été formulées dans le cadre de l'ajustement des politiques crédits présenté au Conseil d'Administration du 10 janvier 2013.

Pour les particuliers et les professionnels :

Une mise à jour des circuits de décision a été opérée afin de fluidifier le processus :

Montant de l'encours après projet (habitat+conso+pro)	Qui décide ?
Dossier en délégation agence	Agence
Dossiers hors délég. inférieurs à 600 K€	Si avis favorable, décision des Analystes du Service Engagements Particuliers DDC Si avis défavorable du Service Engagements, la décision in fine revient à la DR
Dossiers compris entre 600 K€ et 800 K€	Les Responsables du Service Eng. Part. Si avis défavorable du Service Engagements, la décision in fine revient à la DR
Dossiers compris entre 800 K€ et 1 200 K€	Comité des Prêts de la Direction Régionale
Dossiers compris entre 1 200 K€ et 2 000K€	Comité DDC après avis DR
Dossiers supérieurs à 2 000 K€	Comité des Engagements après avis DR et DDC

Pour les particuliers :

- Mise à jour des règles d'octroi d'un Découvert Autorisé,
- Mise en place des Découverts Passagers par les agences sous certaines conditions,
- Mise à jour des règles d'octroi des crédits regroupés.

Pour les professionnels :

- Concernant les principes généraux d'intervention, il a été décidé que pour tout dossier avec des encours supérieurs à deux millions d'euros, une sollicitation de la filière risques était requise.
- Dans le cadre du développement des encours de crédit sur le marché des professionnels, une démarche ciblée a été mise en place pour financer les créations dont les projets ont été validés par les réseaux d'accompagnement (France Initiative, France Active, Entreprendre...), les projets ayant bénéficié de prêts d'honneur ainsi que les projets initiés par des clients particuliers de la Caisse régionale avec une implication significative de la part du client, tout en privilégiant les prêts contre garantis par les organismes de caution.
- Concernant le secteur de l'immobilier certaines règles particulières sont dorénavant appliquées :
 - o exclusion de l'activité marchand de bien et promotion immobilière (sauf exception, ces activités sont de la compétence de la Direction des Entreprises),
 - o les montants des financements doivent être inférieurs à la valeur d'expertise des biens,
 - o les financements investisseurs doivent respecter certains ratios définis en interne.

• **Banque des Entreprises :**

Sur le premier semestre 2013, de nouvelles préconisations en matière de financement sur le réseau *banque des entreprises* ont été formulées dans le cadre de la nouvelle politique crédit présentée au Conseil d'Administration du 5 juin 2013.

- Entrées en relation et délégations

Le dispositif temporaire de 2012 de mise en place d'une nouvelle grille de délégation, pour les entrées en relation avec déblocage de financement en fonction de la note Bale II, est pérennisé.

- Financement en crédit bail dispositif de pré-autorisation

Des délégations spécifiques d'attribution de lignes pré-autorisées de crédit bail ont été fixées par la Direction du marché des entreprises pour les chargés d'affaires, selon la note de contrepartie Bâle II.

II. Gestion du risque

II.I. Organisation et dispositif de suivi

• **Banque de Détail**

En matière de suivi du risque par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent sur le réseau de la *banque de détail*, de nouveaux développements ont vu le jour depuis le début de l'année 2013 :

- Afin d'accompagner et de faciliter les démarches Risques au quotidien du réseau, un formulaire informatique de contrôle des états risques a été développé pour s'assurer que l'ensemble de ces états était consulté de manière quotidienne par les agences,
- Afin de lutter le plus efficacement possible contre la fraude documentaire, une Fiche d'Aide à l'Analyse du Risque (FAAR) a été instaurée pour tous les dossiers de crédit habitat à des prospects ou des clients de moins d'un an d'ancienneté. Cette fiche permet de s'assurer qu'un certain nombre de points d'attention ont été analysés,
- Mise en place d'un comité semestriel de suivi des « risques crédit importants » entre la Direction des Marchés Spécialisés / Professionnels et la Direction des Risques et du Contrôle Permanent.

- **Banque des Entreprises**

Pour la *banque des entreprises*, les évolutions significatives à signaler sur le 1^{er} semestre 2013 sont les suivantes :

- Evolution du calcul des équivalents risques de crédit sur opérations de marché.
Afin de mieux prendre en compte le risque inhérent aux opérations de marché, nous avons souhaité modifier le calcul des équivalents risques de crédit.
Le développement de l'outil salle des marchés (nouvel applicatif front to back) permet désormais d'introduire la notion de Mark to Market (valeur de marché) dans la détermination de nos équivalents risques.
- Révision annuelle des limites internes d'engagement.
- Mise à jour annuelle de la politique crédit de la Direction des Entreprises avec pour principales nouveautés :
 1. Définition des critères permettant de qualifier un LBO ou un FSA
 2. Mise en place d'un dispositif de pré autorisation sur crédits baux mobiliers de petits montants.

II.II. Méthodologie et systèmes de mesure

La mesure du risque de crédit :

Le suivi du risque de crédit demeure le même qu'en 2012, avec une segmentation par réseaux (*banque de détail* et *banque des entreprises*), et une mesure selon 3 approches :

- une approche interne : les encours risqués (approche la plus large) représentant les situations de retard, risque latent ou gestion en recouvrement amiable ou contentieux.
- deux approches réglementaires : le CDL et le défaut bâlois.

En Millions d'EUROS	30.06.2013				31.12.2012			
RESEAUX	Engagements*	en %	Encours	en %	Engagements*	en %	Encours	en %
Banque de Détail	19 071.5	60.6%	18 045.7	66%	18 434.8	57.5%	17 517.8	63.4%
dont encours risqués			283.2	1.5%			327.8	1.9%
dont encours CDL			200.2	1 %			221.2	1,2%
dont encours défaut			176.6	1%			192.6	1,1%
Banque des Entreprises	12 400.6	39.4%	9 276.7	34%	13 649.4	42.5%	10 117.7	36.6%
dont encours risqués			198.2	2.1%			257.5	2.5%
dont encours CDL			182.4	2,2%			217.9	2,3%
dont encours défaut			192.1	2.1%			234.5	2.3%
TOTAL	31 472.0	100%	27 322.4	100%	32 084.2	100%	27 635.5	100%
dont encours risqués			481.4	1.7%			585.3	2.1%
dont encours CDL			382.5	1,4%			439.1	1,6%
dont encours défaut			368.7	1,3%			427.1	1,5%

*Bilan + hors bilan

Source : Données de gestion Bâle II

En termes d'engagements, on constate au 1^{er} semestre 2013 des orientations divergentes : hausse sur la banque de détail et baisse sur le marché des Entreprises.

Après avoir représenté jusqu'à 48 % des engagements en décembre 2010, la banque des Entreprises ne représente plus que 39 % en juin 2013.

En termes de risque, les 3 approches de mesure des risques de crédit montrent des évolutions concordantes : une baisse des encours risqués et en défaut par rapport à fin 2012 sur l'ensemble des marchés (*banque de détail et banque des entreprises*).

Cette évolution favorable s'explique principalement :

- Sur la Banque de détail, par l'impact du changement de système informatique qui a perturbé temporairement au deuxième semestre 2012 le suivi des débiteurs en agences, avec pour conséquence un plus fort nombre de dossiers pris en charge par les services du recouvrement. Cette situation est maintenant régularisée.
- Sur la Banque des Entreprises, par le faible taux d'entrées en risque sur le premier semestre.

Analyse des encours par notation interne :

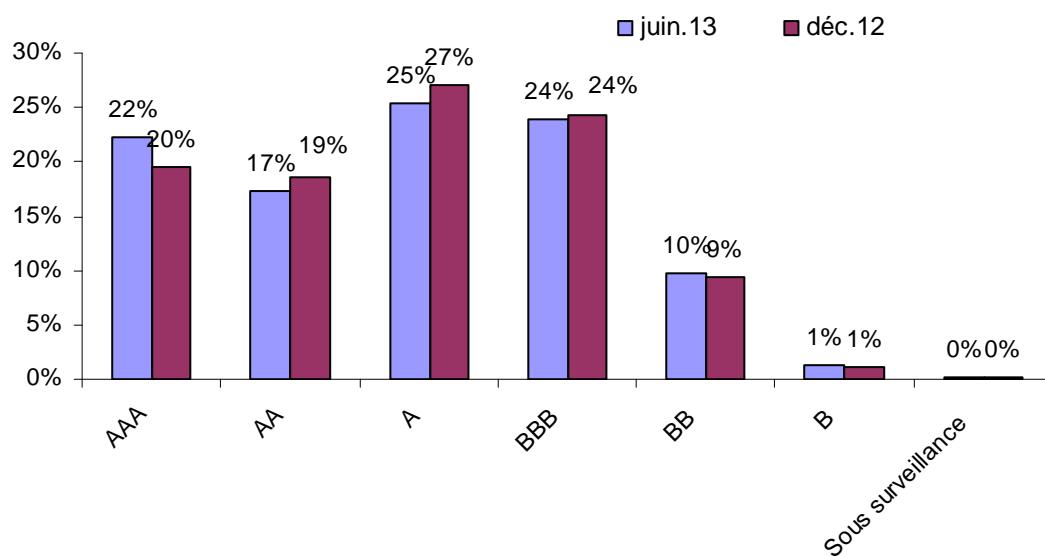
La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (Entreprises, Banques et Institutions financières, Administrations et Collectivités publiques, Professionnels de l'Immobilier).

Pour le Crédit Agricole d'Ile-de-France, au 30 juin 2013, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent près de 99,7 % des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail (soit une stabilisation par rapport au taux de 99,7 % au 30 juin 2012).

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements notés, accordés par la Caisse régionale à ses clients sains, hors banque de détail.

La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poors.

EVOLUTION DU PORTEFEUILLE SAIN HORS RETAIL DU CADIF PAR EQUIVALENT S&P DU RATING INTERNE



Entre décembre 2012 et juin 2013, nous constatons une amélioration de la qualité du portefeuille crédits sains de la grande clientèle (transferts des notes A & AA vers les notes AAA).

Cette amélioration provient de la hausse du poids relatif des collectivités locales mieux notées dans nos encours entreprises.

III. Exposition

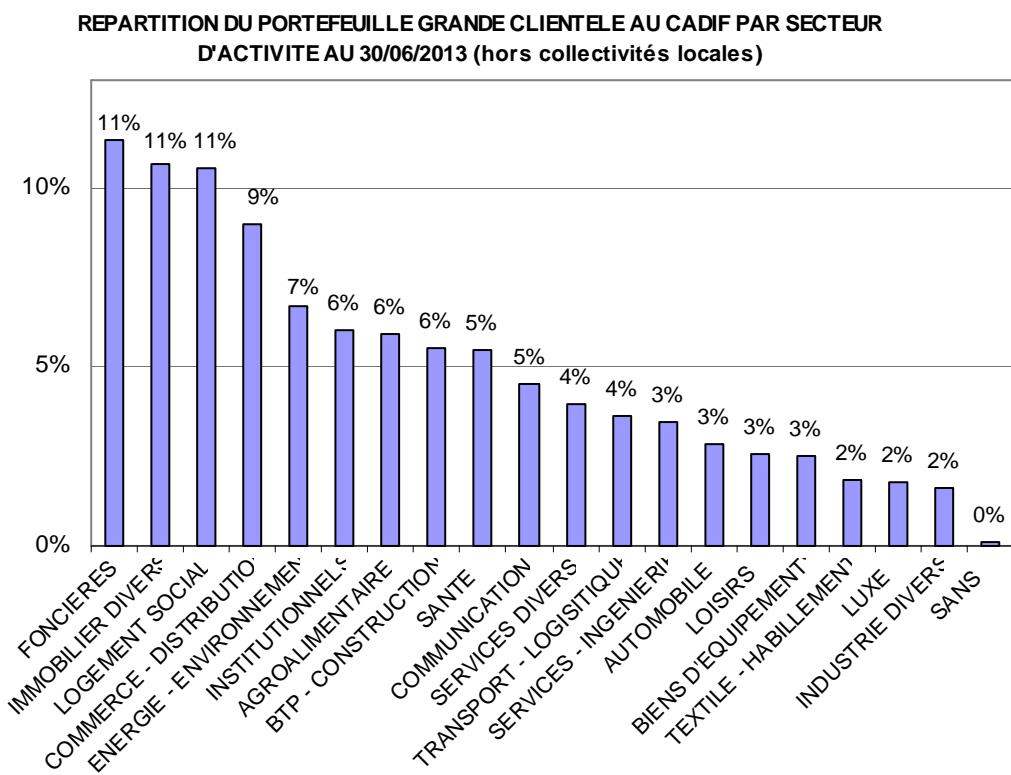
a) Diversification par zone géographique

Non applicable à la Caisse régionale d'Ile-de-France

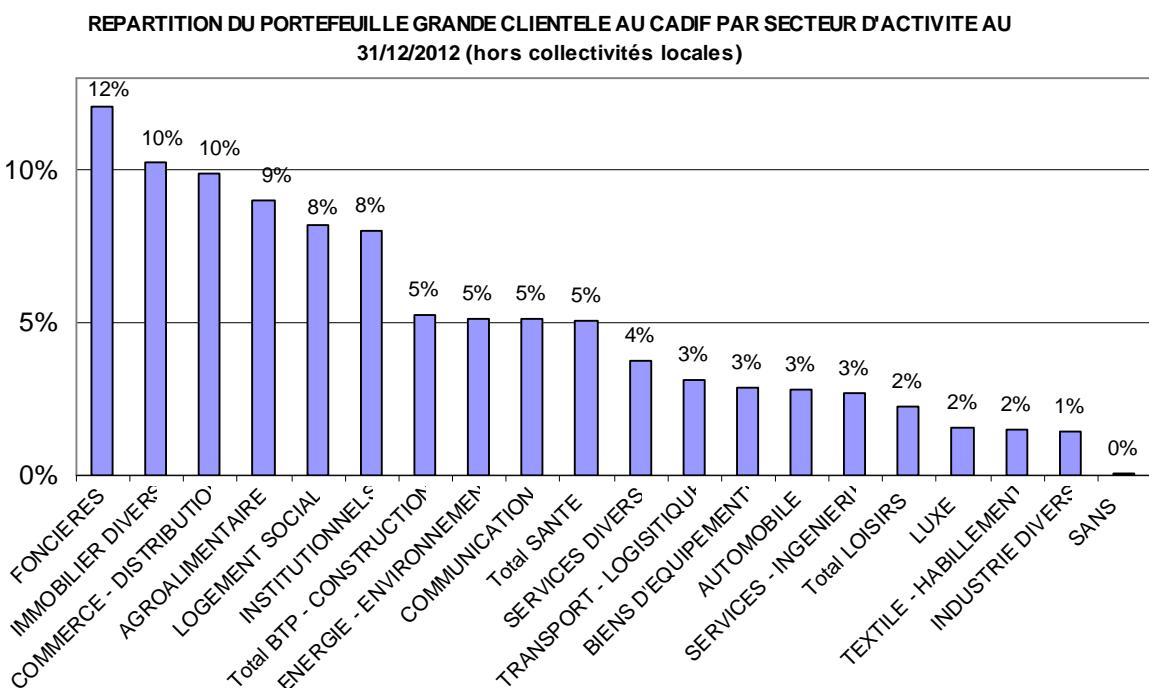
b) Diversification par filière d'activité économique

La répartition des engagements de la *grande clientèle* de la Caisse régionale par filière d'activité économique au 30 juin 2013 se présente comme suit :

Ventilation au 30/06/2013 :



Ventilation au 31/12/2012 :



On peut signaler quelques évolutions notables au 30 juin 2013 par rapport à fin 2012 :

- trois filières dépassent maintenant 10 % des engagements « corporate » de la Caisse régionale (contre une filière au 31 décembre).
- Hausse du poids de la filière Logement Social suite au transfert d'une contrepartie de la filière Foncière vers la filière Logement Social.
- Forte baisse du poids de la filière agroalimentaire provenant principalement de la baisse des encours sur une contrepartie.

La répartition sectorielle des engagements de la banque des entreprises du Crédit Agricole d'Ile-de-France apparaît ainsi correctement diversifiée.

c) Concentration sur les 20 premiers clients de la Caisse régionale :

Au 30 juin 2013, les engagements bruts (y compris bancaires) sur les 20 plus grands risques de crédit de la Caisse régionale évoluent comme suit :

En Millions d'EUROS	30.06.2013		31.12.2012	
	Engagements*	Encours	Engagements*	Encours
20 PREMIERS GROUPES				
TOTAL	3 276.9	2 526.2	4 044.6	3 105.9
En % du total Grande Clientèle	26.4%	27.2%	29.6%	30.7%
En % du total CADIF	10.4%	9.2%	12.6%	11.2%
*Bilan + hors bilan				

Source : Données de gestion Bâle II

Les encours globaux des 20 premiers groupes représentent 10,4 % des engagements totaux du Crédit Agricole d'Ile-de-France, soit un poids en forte diminution par rapport au 31 décembre 2012 (12,6 %).

Nous pouvons également noter que sur ces 20 plus grands risques, 11 sont des risques d'Etat ou assimilés, et que la note Bâle II la plus faible se limite à D.

d) Concentration du portefeuille de la Grande Clientèle sur les sociétés étrangères :

La concentration des engagements bruts de la grande clientèle de la Caisse régionale sur des sociétés étrangères au 30 juin 2013 se présente comme suit :

En Millions d'EUROS	30.06.2013		31.12.2012	
	Engagements*	Encours	Engagements*	Encours
SOCIETES ETRANGERES				
TOTAL	284.6	192.8	319.3	188.7
En % du total Grande Clientèle	2.1%	2.3%	1.9%	2.3%
En % du total CADIF	0.9%	0.6%	1.0%	0.7%
*Bilan + hors bilan				

Source : Données de gestion Bâle II

Le poids relatif des financements accordés aux sociétés étrangères par le Crédit Agricole d'Ile-de-France, se limite à 0,9 % en baisse par rapport au 31 décembre 2012 (1 %). La baisse de ces engagements est de -11 % sur le 1^{er} semestre 2013.

e) Ventilation des engagements de la Caisse régionale par type de financements :

La ventilation des engagements bruts de la Caisse régionale par marché au 30 juin 2013 se présente comme suit :

En Millions d'EUROS	30.06.2013				31.12.2012			
	Engagements*	en %	Encours	en %	Engagements*	en %	Encours	en %
Habitat	16 121.1	51.2%	15 384.7	56.3%	15 459.6	48.2%	14 872.5	53.8%
Corporates	5 769.7	18.3%	3 726.6	13.6%	6 714.9	20.9%	4 344.2	15.7%
Collectivités Publiques	4 057.1	12.9%	3 859.4	14.1%	4 072.3	12,7%	3 909.7	14,1%
Professionnels de l'Immobilier	2 059.7	6.5%	1 317.3	4,8%	2 192.2	6.8%	1 353.8	4.9%
Professionnels	1 528.5	4.9%	1 476.2	5,4%	1 477.0	4,6%	1 434.8	5,2%
Conso et Revolving	1 077.3	3.4%	879.7	3.2%	1 167.9	3.6%	925.5	3.3%
LBO	514.1	1.6%	373.7	1.4%	670.0	2.1%	510.1	1.8%
DAV et autres Particuliers	32.1	0.1%	7.6	0.0%	40.4	0.1%	8.4	0.0%
Agriculteurs et Associations	312.5	1.0%	297.5	1,1%	290.0	0.9%	276.6	1,0%
TOTAL	31 472.0	100%	27 322.4	100%	32 084.0	100%	27 635.5	100%

*Bilan + hors bilan

Source : Données de gestion Bâle II

A fin juin 2013, plus de la moitié (51,2 %) des engagements de la Caisse régionale sont constitués de crédits Habitat (en forte progression par rapport à fin 2012), environ 18,3 % sont répartis sur des financements « Corporates » (petites et grandes entreprises), et un peu moins de 13 % sur des clientèles Collectivités Publiques au sens large (y compris Logement Social et Santé Publique).

Ainsi, 64 % des engagements de la Caisse régionale au 30 juin 2013 sont réalisés sur des financements présentant le profil de risque le moins élevé (habitat et collectivités publiques).

IV. Coût du risque

Cf. note 3.8 des annexes aux comptes consolidés et supra § 2.3. Résultats consolidés aux normes IAS/IFRS.

4.1.2. Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2013

Sur la *banque de détail*, dans le cadre du projet groupe de migration communautaire de l'informatique des Caisses régionales (projet Nice), les Caisses disposent maintenant du même environnement informatique, et des échanges sont en cours afin de mutualiser certains applicatifs de suivi du risque développés de manière privative.

Par ailleurs, le Contrôle Central des Risques continue le développement de ses bases informatiques afin d'améliorer ses suivis et d'affiner ses contrôles.

Enfin, le Contrôle Central des Risques a prévu dans le courant du 2nd semestre 2013 de continuer à réaliser des études spécifiques en rapport avec la conjoncture du risque.

Pour la *banque des entreprises*, la seconde partie de l'année 2013 verra la mise en œuvre des travaux suivants :

- poursuite du perfectionnement de notre système de notation (Bale II) Entreprises,
- révision approfondie des procédures LBO-FSA, suite notamment à la création d'une équipe LBO dédiée aux Petites & Moyennes Entreprises.

Dans l'ensemble, la Caisse régionale a encore renforcé et adapté son dispositif de surveillance et de contrôle des risques au 1^{er} semestre 2013 sur tous ses marchés, afin de poursuivre son développement pérenne dans une conjoncture toujours dégradée.

4.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- Les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts,
- Les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- Les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières,
- Les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus exotiques de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

4.2.1. Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le portefeuille de trading et le portefeuille bancaire. La variation de juste valeur du portefeuille de trading se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du portefeuille bancaire se traduit par un impact sur les fonds propres.

4.2.2. Gestion du risque

I. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du Groupe Crédit Agricole est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

- Au niveau de la Caisse régionale, le Directeur des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Il est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

II. Les comités de décisions et suivi des risques

Les organes de suivi des risques de marché sont structurés sur deux niveaux distincts :

- Organes de suivi des risques de niveau groupe :
 - Le Comité des Risques Groupe (CRG),
 - Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR),
 - Le Comité Normes et Méthodologies.
- Organes de suivi des risques de niveau local :
 - le Comité Financier examine l'exposition aux risques de taux et de liquidité et décide des éventuels programmes de couverture et de refinancement à mettre en œuvre. Il suit également l'exposition aux risques de contreparties interbancaires et s'assure du respect des limites accordées.
 - le Comité de Placement suit les risques liés aux opérations de placement pour compte propre. En particulier, il s'assure du respect des limites définies par le Conseil d'Administration.
 - le Comité Nouveaux Produits de Marchés et Structurés suit les risques liés aux opérations sur le marché des changes et sur les marchés de taux effectués par la Caisse régionale pour le compte de la clientèle Entreprises et Collectivités Locales. En particulier, il s'assure du respect des limites d'engagement générales qui s'appliquent aux contreparties selon la politique de crédit. Le Middle Office Marchés Financiers quant à lui s'assure du strict adossement de ces opérations, la Caisse régionale ayant pour principe de ne pas prendre de positions spéculatives dans les opérations qu'elle traite avec ses clients.

Le Comité Financier et le Comité de Placement sont donc les instances de délibération et de décision concernant les opérations de placement et de trésorerie. Leurs décisions sont mises en œuvre par le Directeur Financier après avoir été portées à la connaissance du Directeur Général.

Pour la réalisation des opérations de placement et de trésorerie, le Directeur Financier a la faculté de déléguer au responsable du Département Gestion Financière, ainsi qu'aux différents opérateurs de la Table des Marchés.

Le Middle Office Marchés Financiers, qui bénéficie d'un rattachement hiérarchique distinct de celui du Front Office, effectue des suivis du risque en termes de VaR notamment, et alerte en cas de franchissement des limites.

4.2.3. Méthodologie et système de mesure

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et ou seuils d'alerte : la Value at Risk, un scénario de stress, les indicateurs complémentaires (mesure du risque de marché).

Cependant, il convient de préciser que le périmètre pris en compte pour déterminer ces indicateurs exclut les investissements dans les FCPR (encours brut au 30 juin 2013 : 54 millions d'euros). Néanmoins, il existe un dispositif de suivi au Middle-Office Marchés Financiers des FCPR quant au traitement des appels de fonds, de la distribution de capital et de la valeur liquidative.

I. Indicateurs

I.I. La Value at Risk (VaR)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un niveau de confiance donné.

Sur son portefeuille de titres, hors FCPR, en AFS, HFT et Trading Book, la Caisse régionale retient un niveau de confiance de 95 % et de 99 % et un horizon de temps de 1 an.

Il existe trois différents types de VaR :

- La VaR historique,
- La VaR analytique (ou paramétrique),
- La VaR Monte Carlo.

La Caisse régionale utilise depuis le 30 juin 2012, un modèle de VaR interne paramétrique. Elle dispose ainsi d'un outil adapté au portefeuille, nécessitant peu de données historiques et dont les paramètres sont plus faciles à estimer.

Cette VaR paramétrique simple est calculée à partir de la matrice de variance covariance historique du portefeuille. Ce calcul prend en compte les risques induits par la corrélation entre les actifs.

L'horizon étudié n'est plus désormais de trois ans, mais des quinze derniers mois pour mieux prendre en compte la volatilité sous-jacente au marché.

Cette méthodologie permet ainsi de calculer la VaR du portefeuille réel du Crédit Agricole d'Ile-de-France (et non des indices) sur un horizon de un an, basée sur un historique de données de 15 mois.

Les résultats de la VaR paramétrique sur le portefeuille de titres, hors FCPR, en AFS, HFT et Trading Book du 30 juin 2012 au 30 juin 2013 sont les suivants :

AFS + HFT	
Période d'analyse:	30/06/2012-30/06/2013
Montant du portefeuille en millions d'euros :	2 096,03
VAR paramétrique 1 an 95%:	-1,455%
VAR paramétrique 1 an 95% en millions d'euros :	-30,50
VAR paramétrique 1 an 99%:	-2,058%
VAR paramétrique 1 an 99% en millions d'euros :	-43,14

- Sur un horizon de 1 an, dans 95 % des cas, le portefeuille enregistrerait une perte inférieure à 1,455 % soit 30,50 millions d'euros compte tenu de l'encours actuel ($\text{VAR12 mois}/95\% = -1,455\%$).
- Sur un horizon de 1 an, dans 99 % des cas, le portefeuille enregistrerait une perte inférieure à 2,058 % soit 43,14 millions d'euros compte tenu de l'encours actuel ($\text{VAR12 mois}/99\% = -2,058\%$).

Les principales **limites méthodologiques attachées au modèle de calcul de la VaR paramétrique** sont les suivantes :

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs,
- L'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle. Pour atténuer cet inconvénient, un scénario de stress est réalisé.

La VaR est une bonne mesure de risque mais elle a pour défaut principal de ne pas donner d'information sur les pertes extrêmes (les queues de distributions).

D'autres indicateurs stochastiques ont été ajoutés au modèle, c'est-à-dire des indicateurs qui nécessitent de simuler différents scénarios de prix lorsque la donnée est manquante sur certaines dates. Ces indicateurs produisent donc des valeurs variables en fonction du jeu de données simulées. Ces indicateurs sont : la VaR Conditionnelle, la VaR Cornish Fisher, la durée maximale de baisse et la perte maximale.

La VaR paramétrique de Cornish Fisher est calculée à partir des quatre premiers moments de la distribution des rendements. Pour mieux prendre en compte les risques extrêmes, il a été supposé que le premier moment (rendement moyen) était nul. Cette VaR est plus complète car elle prend en compte la skewness (le coefficient d'asymétrie) et le kurtosis (le coefficient d'aplatissement) de la distribution et corrige donc l'hypothèse de normalité des rendements utilisée pour le calcul de la VaR.

Au 30 juin 2013, la VaR de Cornish Fisher sur un horizon d'un an à 95 % est de -32,29 millions d'euros et sur un horizon d'un an à 99 % est de -54,91 millions d'euros.

La durée maximale de baisse correspond au nombre de jours de perte consécutifs maximum sur notre historique de prix (15 mois). La perte maximale représente la perte maximum qu'aurait pu subir notre portefeuille en achetant les actifs au prix le plus fort et en les revendant au plus bas.

Au 30 juin 2013, la durée maximale de baisse est de 7 jours. Au 30 juin 2013, la perte maximale est de 18,78 millions d'euros.

I.II. La Var conditionnelle (CVar)

La CVar est l'indicateur complémentaire utilisé par la Caisse régionale et sert à déterminer la limite en risque acceptée en cas de survenance d'un scénario catastrophe. Le calcul porte sur l'ensemble du portefeuille (AFS + HFT + Trading Book). Ce deuxième élément quantitatif complète donc la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

La CVar est calculée en faisant la moyenne des pertes supérieures à la VaR.

Il a été utilisé pour le calcul de la CVar une méthode d'amorce récupérant les excès des rendements par rapport à la moyenne, de façon aléatoire, dans les rendements passés. Il a été considéré que le rendement annuel était la somme géométrique de ces excès de rendements.

I.III. Evolutions apportées au dispositif

Pour tenir compte des programmes d'achat de titres éligibles aux réserves de liquidité du ratio LCR et pour intégrer à terme les FCPR dans le dispositif, le Conseil d'administration du 3 avril 2013 a décidé de porter la limite globale de perte à 105 millions d'euros (contre 70 millions d'euros en 2012) avec la ventilation suivante :

- 10 millions au titre des FCPR,
- 40 millions au titre des obligations LCR couvertes du risque de taux (asset swappées), classées en titres d'investissement en norme française. La consommation de limite doit être calculée nette de l'effet des couvertures,
- 55 millions pour les autres titres du portefeuille.

Aussi, on considérera que le scénario catastrophe correspond à une évolution défavorable dont la probabilité de survenance est inférieure à 1 %. La perte globale dans ce scénario est estimée à 140 millions (idem 2012) avec la ventilation suivante :

- 17 millions au titre des FCPR,
- 50 millions au titre des obligations LCR couvertes du risque de taux (asset swappées), classées en titres d'investissement en norme française,
- 73 millions pour les autres titres du portefeuille.

Cet indicateur de perte dans un scénario catastrophe sera exprimée sous forme de Valeur à Risque conditionnelle (CVar) à l'intervalle de confiance 99 % sur un horizon de 12 mois, à l'exception des FCPR, pour lesquels les modalités de calcul restent à définir au niveau Groupe Crédit Agricole.

Au 30 juin 2013, la CVar sur un horizon d'un an à 99 % est de 41,02 millions d'euros. La CVar est restée en permanence inférieure à la limite de 140 millions d'euros au cours du premier semestre de l'année 2013.

Les résultats de ces calculs sont communiqués au Directeur Financier ; ils sont présentés à chaque Comité de Placement et portés à cette occasion à la connaissance de la Direction Générale.

I.IV. Stress scénario complémentaire

En complément, un « stress scénario » mensuel est effectué sur différents paramètres de marché afin de s'assurer que les plus-values latentes et réalisées à la date de simulation permettent d'absorber une baisse supplémentaire de la valeur du portefeuille sans occasionner une perte totale supérieure à la limite globale.

Ce scénario choc englobe l'ensemble du portefeuille de placement (hors FCPR), d'investissement (en AFS), de transaction ainsi que le Trading Book.

Il fait l'hypothèse simultanée d'une baisse de 20 % des marchés actions et d'une hausse des taux d'intérêts de 2 %. La réaction (sensibilité) du prix des actifs constituant le portefeuille à ce scénario de marché est évaluée en fonction de la catégorie de ces actifs :

- Actions : -20 %
- Actifs diversifiés : -10 %
- Actifs monétaires : 0 %
- Actifs obligataires MT : -8 %
- Actifs obligataires CT : -4 %

La somme des plus-values latentes et réalisées sur l'année d'une part et de la perte résultant de la variation de prix des actifs simulée dans le scénario d'autre part doit ainsi conduire à un cumul de perte inférieur à la limite globale.

Cette règle globale est renforcée par une règle applicable ligne par ligne conduisant à liquider un placement au cas où sa dévalorisation correspondrait à une évolution particulièrement défavorable, c'est-à-dire envisageable statistiquement dans moins de 2 cas sur 100, sur l'horizon du placement considéré.

I.V. Les limites

Le suivi global des limites, tel que décrit ci-dessous, a fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration en avril 2013 qui a validé la méthodologie ainsi que les montants.

a) Limite globale de perte

La limite globale de perte doit en permanence rester inférieure à 105 millions d'euros, et les sous limites doivent également impérativement être respectées. Elles ne sont pas fongibles.

Cette limite globale de perte est exprimée sous forme de Valeur à Risque (VaR) à l'intervalle de confiance 95 % sur un horizon de 12 mois, à l'exception des FCPR, pour lesquels les modalités de calcul restent à définir au niveau Groupe Crédit Agricole.

Cet indicateur est calculable au niveau du portefeuille des titres de placement et d'investissement (en AFS) et de transaction (HFT).

Par ailleurs, le « stress scénario » permet de vérifier mensuellement que le stock de plus-values permet au portefeuille de résister à un choc supplémentaire des paramètres de marché.

b) Seuil d'alerte

Pour déceler toute évolution défavorable malgré le respect des indicateurs de risques, un seuil d'alerte est mis en place.

Il repose sur la mesure quotidienne de la variation de la valeur du portefeuille à partir d'une situation de référence selon les modalités ci-dessous.

La situation de référence est la valeur maximale du portefeuille enregistrée au cours des 6 derniers mois écoulés.

Partant de la situation de référence, si la dévalorisation constatée du portefeuille par rapport à la situation de référence atteint la moitié de la limite de perte ou d'une des sous limites, le Comité de Placement ainsi que la DRCP sont informés de la situation en vue d'analyser l'exposition du portefeuille aux risques de marché et de prendre les décisions assurant une exposition aux risques compatible avec les objectifs de maîtrise des risques.

Si la dévalorisation constatée du portefeuille par rapport à la situation de référence atteint la limite globale de perte, ou l'une des sous-limites, le Conseil d'Administration est informé de la situation et des mesures prises pour stopper les dépréciations.

Au cours du premier semestre de l'année 2013, le seuil d'alerte n'a pas été atteint.

Il convient de préciser que le suivi quotidien n'est par définition accessible que pour les produits disposant des valeurs liquidatives quotidiennes. La Caisse régionale ne connaît la valeur exacte de la dévalorisation constatée sur l'ensemble du portefeuille qu'aux dates d'arrêté (en J+15 en moyenne).

c) Suivi ligne à ligne

Quotidiennement, le pilotage de l'exposition aux risques s'effectue à travers la règle applicable ligne par ligne conduisant à liquider un placement au cas où sa dévalorisation correspondrait à une évolution particulièrement défavorable, c'est-à-dire envisageable statistiquement dans moins de 2 cas sur 100, sur l'horizon de détention de la position.

Le fichier de contrôle mis en place calcule le rendement de chaque produit de l'ensemble des portefeuilles de placement (hors FCPR), d'investissement en AFS+HFT, incluant les instruments bilan et hors bilan, en comparant son rendement depuis l'investissement initial à la VaR paramétrique : VaR 95 % et VaR 98 %.

Un 'STOP' s'affiche à côté de l'instrument qui ne respecte pas la règle : Rendement > VaR 95 %.

Une 'Alerte' s'affiche à côté de l'instrument qui ne respecte pas la règle : Rendement > VaR 98 %. 'OK' s'affichera dans le cas de respect de ces deux règles.

La valorisation du portefeuille est effectuée au moins mensuellement sur la base des cours du dernier jour de chaque mois.

Au cours du premier semestre de l'année 2013, pour le suivi ligne à ligne, aucun message d'alerte n'a été enregistré.

d) Conséquence sur l'allocation du portefeuille

La limite globale de perte, pour être respectée à tout moment, implique une limitation de l'exposition du portefeuille à certains risques.

La politique de la Caisse régionale est d'orienter ses investissements sur les supports les moins complexes.

4.2.4 Exposition : Activités de marché (Value at Risk)

I. Les montants des excédents des ressources propres

Au 30 juin 2013, ces excédents étaient placés à hauteur de 2 576 millions d'euros avec la répartition suivante (hors filiales consolidées) :

30/06/2013		Normes IAS / IFRS					
En millions d'euros		détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente (*)	détenus à des fins de transaction	à la juste valeur par option	Prêts et créances	Total
Normes françaises	activité de portefeuille		54	0,3			54
	investissement	394 (1)	517 (2)				911
	placement		1589		16	6	1611
	Total	394	2160	0,3	16	6	2576

(*)A ces montants, il faut ajouter les titres de participation (919 millions d'euros) imputés dans le portefeuille des titres disponibles à la vente.

(1) Obligations détenues jusqu'à l'échéance, sans couverture de taux.

(2) Obligations détenues jusqu'à échéance et couvertes en taux (asset swap) devant être comptabilisées en AFS en Normes IFRS pour refléter correctement l'intention de couverture, mais en titres d'investissement en norme française.

II. Les familles de produits utilisables dans le cadre de la gestion des excédents de ressources propres

L'objectif recherché en constituant les portefeuilles de titres est une contribution à l'amélioration de la rentabilité de la Caisse régionale, en exposant de manière contingentée les résultats de la Caisse régionale aux fluctuations des valeurs de ces titres, de manière à préserver le niveau des fonds propres.

Aussi, dans le cadre du respect d'une limite globale de dévalorisation du portefeuille sur un horizon de 12 mois, la gestion du portefeuille vise à optimiser les résultats de cette gestion grâce à une allocation utilisant les supports d'investissement suivants :

- OPCVM investis en actions, sur toutes zones géographiques,
- OPCVM ou des titres détenus en direct, exposant à un risque « crédit » (obligations, crédits bancaires) dont les valeurs varient en fonction des probabilités de défaillance des contreparties et des taux de marché,
- OPCVM investis dans des obligations convertibles en actions,
- OPCVM permettant de prendre une exposition sur les autres classes de risques régulièrement valorisés dans les marchés financiers comme les matières premières ou la volatilité des prix de certains actifs,
- OPCVM monétaires,
- Des produits structurés et dérivés ainsi que des titres en direct, sous réserve d'une approbation préalable des opérations par le Comité de Placement.

III. Le classement comptable des opérations de la gestion des excédents de ressources propres

Le classement comptable des titres est fonction des caractéristiques techniques et des intentions de gestion, en particulier en matière de cession.

III.I. Titres détenus jusqu'à l'échéance (HTM pour « held to maturity »)

Ce portefeuille est composé de titres destinés à être détenus jusqu'à l'échéance finale. Il comprend des obligations et des EMTN à taux fixe et à taux variable en euros émis par des émetteurs publics ou privés (bancaires et industriels) de bonne qualité dont la notation à la souscription est généralement égale à A ou au minimum à BBB. Ces titres représentaient au 30 juin 2013 un encours global de 394 millions d'euros (incluant les ICNE).

Par ailleurs, la Caisse régionale s'impose des règles de diversification sectorielle et de concentration des notes (au moins 69 % des émissions avec une note supérieure ou égale à A-). Sur cet encours global de 394 millions d'euros, les encours souverains représentent 86 millions, soit 22 %, (dont 56 millions sur la France, 5 millions sur l'Italie et 25 millions sur l'Allemagne) et les encours supra-souverains (BEI) 71 millions d'euros.

Ce portefeuille est destiné à procurer à la Caisse régionale des revenus récurrents. Compte tenu des règles comptables liées aux titres détenus jusqu'à l'échéance, ce portefeuille n'est pas revalorisé, les titres étant comptabilisés pour leur valeur d'achat. Par ailleurs, ces titres ne peuvent pas être cédés avant l'échéance. La limite maximale en encours a été fixée à 600 millions d'euros par le Conseil d'Administration. Les décisions d'investissements en matière de titres obligataires sont soumises au Comité des Engagements, compte tenu des risques de crédit associés.

III.II. Titres et dérivés à la juste valeur par option (HFT pour « held for trading »)

La Caisse régionale n'entend pas disposer de portefeuille de négociation au sens prudentiel, aussi les titres et instruments comptabilisés en HFT le sont du fait de leur nature et non du fait de l'intention de gestion. Il peut s'agir notamment :

- De titres à la juste valeur par option,
- De titres non liquides ne pouvant être valorisés de façon fiable,
- De dérivés classés à la juste valeur avec intention de couverture (par exemple opérations d'intermédiation d'instruments dérivés clientèle, ou instruments de couverture du risque de taux de titres classés en titres d'investissement),
- D'achat de protection contre le risque de crédit, ou de vente de protection dont l'objectif principal est l'optimisation du portefeuille de crédit dans une gestion à long terme, l'achat ou la vente de protection n'étant pas réalisé dans une intention de négociation,
- D'instruments de gré à gré détenus afin de bénéficier de l'évolution des paramètres de marché sur le long terme, sans intention de négociation et donc sans prise de bénéfice à court terme.

La documentation de l'intention de gestion devra être établie dès l'origine, et justifier le recours à ces instruments, décrire les objectifs poursuivis et les conditions dans lesquelles ces instruments pourraient ne pas être détenus jusqu'à leur échéance (par exemple, atteinte d'un niveau de perte défini à l'origine de l'opération).

Des contrôles a posteriori permettant de vérifier le respect de la politique de gestion financière validée par l'organe délibérant seront effectués.

Pour autant, ces instruments exclus du portefeuille de négociation feront l'objet d'un suivi de leurs résultats et de leurs risques adaptés à leurs caractéristiques (notamment VaR, stress scénarios) sur base mensuelle à minima.

Au 30 juin 2013, l'encours de ce portefeuille s'élevait à 16 millions d'euros. Ce portefeuille est constitué principalement de produits indexés sur la performance des marchés actions. De plus, ces produits sont souvent accompagnés d'une garantie en capital. Les variations de valeur de marché des titres de ce portefeuille (plus ou moins-values latentes) sont imputées en compte de résultat.

La limite en encours de ce portefeuille a été fixée à 200 millions d'euros par le Conseil d'Administration.

III.III. Titres non cotés représentatifs de prêts (« loan and receivable »)

Sont inscrits dans ce portefeuille les titres non cotés représentatifs d'une créance. Conformément aux directives de Crédit Agricole SA, la Caisse régionale y loge des TSDI émis par PREDICA. L'encours de ce portefeuille était de 6 millions d'euros au 30 juin 2013. En cas de dévalorisation des titres de ce portefeuille, des provisions seront constituées dont les dotations s'imputeront sur le compte de résultat.

III.IV. Titres détenus à des fins de transaction

Dans le cadre de contrats de liquidité du CCI, la Caisse régionale détient des actions propres pour un encours de 0,3 million d'euros au 30 juin 2013.

III.V. Titres disponibles à la vente (AFS pour « available for sale »)

Ce portefeuille, d'un encours de 3 079 millions d'euros au 30 juin 2013, regroupe l'ensemble des autres titres. Il comprend en particulier les titres de participation (soit 919 millions d'euros au 30 juin 2013) et, pour un montant global de 2 160 millions d'euros, des titres acquis dans le cadre de la gestion des excédents de fonds propres et marginalement de titres acquis dans le cadre des opérations de la Direction des Entreprises. Il comprend également le portefeuille de FCPR ainsi que des titres asset swappés éligibles au ratio LCR.

En effet, en 2012, la Caisse régionale a acquis des obligations éligibles au ratio LCR, avec intention de détention jusqu'à l'échéance, et les a couvertes contre le risque de taux avec des assets-swaps.

Cette double intention de gestion de détention des titres jusqu'à l'échéance et de micro-couverture contre le risque de taux est correctement retraduite dans le référentiel comptable normatif français (obligations en titres d'investissements avec asset swaps en micro-couverture), mais est mal retraduite dans le référentiel IFRS, au sein duquel il faut choisir entre :

- Des obligations classées en HTM mais des assets swaps de microcouverture classés en HFT, induisant une forte volatilité en compte de résultat IFRS à chaque variation des taux d'intérêts,
- Des obligations classées en AFS et des assets swaps en fair value hedge (AFS de micro couverture). Dans ce cas, le compte de résultat n'est impacté qu'en cas de dépréciation durable liée à une dégradation du spread des émetteurs des obligations concernées.

La Caisse régionale a opté pour cette seconde option, qui correspond le mieux à son choix de gestion en traduisant mieux l'intention de couverture.

Sur le montant global de 2 160 millions d'euros, 517 millions d'euros d'obligations (incluant les ICNE) sont comptabilisées en portefeuille d'investissement en comptes sociaux et en AFS en comptes consolidés. Il est à noter que 100 % de ces obligations en investissement AFS ont une note supérieure ou égale à AA-. De plus, dans les comptes consolidés, l'application des normes comptables IAS/IFRS conduit à imputer les plus et moins-values de ce portefeuille en variation de la situation nette, et donc sans impact sur le compte de résultat.

La limite en encours de ce portefeuille, hors titres de participation, a été fixée à 2 450 millions d'euros (2 200M€ en 2012) par le Conseil d'Administration pour tenir en compte de l'accroissement prévisible des excédents de fonds propres.

Compte tenu de la nature très différente des titres qui le composent, il a été décidé de créer des sous limites par poche au sein de cette limite globale :

- L'encours de FCPR ne devra pas dépasser 88 millions d'euros
- L'encours de titres éligibles LCR ne devra pas dépasser 1 000 millions d'euros
- L'encours des autres titres du portefeuille AFS+HFT ne devra pas dépasser 1 912 millions d'euros

Ces sous limites sont impératives et ne sont pas fongibles. Le total de ces sous limites est supérieur à la limite globale de manière à pouvoir réaliser des arbitrages pour acquérir des titres LCR.

III.VI. Portefeuille de micro-couverture de Fair Value Hedge (FVH)

Ce portefeuille comportera principalement les couvertures de risque de taux des titres éligibles au LCR (cf. point III.V.).

Son encours maximal en montant notionnel sera de 1 milliard d'euros sur 2013.

IV. Les principales orientations de gestion mises en œuvre au cours de l'exercice

Concernant le portefeuille AFS, l'allocation sur le premier semestre de l'année 2013 a évolué comme suit :

Compartiment	31/12/12	30/06/13
Actions	2,32% (1)	4,89% (2)
Gestion alternative	0,01%	0,01%
Obligations	9,47%	0,69%
Monétaire régulier	88,20%	94,41%
Performance absolue	0,00%	0,00%

(1) dont 2 % de FCPR ;

(2) dont 2,69 % de FCPR.

4.2.5 Risque action

Le risque action représente le risque de perte en capital qui se traduit par la baisse du cours des actions ou parts détenus en portefeuille.

I. Risque sur actions provenant des activités de trading et d’arbitrage

Au 30 juin 2013, la Caisse régionale ne détient pas en portefeuille des titres réalisés par des opérations de trading ou d’arbitrage sur actions.

II. Risque sur actions provenant des actifs financiers disponibles à la vente

Au 30 juin 2013, la Caisse régionale détient un portefeuille de placement en actions pour un montant de 67 millions d’euros en valeur de marché. Ceci inclut l’encours engagé et libéré de nos FCPR qui totalise 35 millions d’euros pour un gain latent de 6,60 millions d’euros.

Aussi, sur le montant de 67 millions d’euros, cela inclut un encours de 29 millions d’euros pour l’achat de FCP actions. De plus, pour des raisons de couverture, ces FCP actions sont couverts par des contrats Futures (classés en HFT) en position vendeuse sur l’EuroStoxx 50 pour un même notionnel.

4.3. Risques particuliers induits par la crise financière

Financements avec effet de levier

Exposition et nombre de dossiers LBO de la Caisse régionale

En Millions d'EUROS	30.06.2013		31.12.2012	
EXPOSITION LBO	Engagements*	Encours	Engagements*	Encours
TOTAL	514.1	373.7	670	510.1
En nombre de sociétés (Siren)	119 sociétés (Siren)		150 sociétés (Siren)	
En nombre de dossiers (Groupes)	68 dossiers (Groupes)		87 dossiers (Groupes)	
*Bilan + hors bilan				

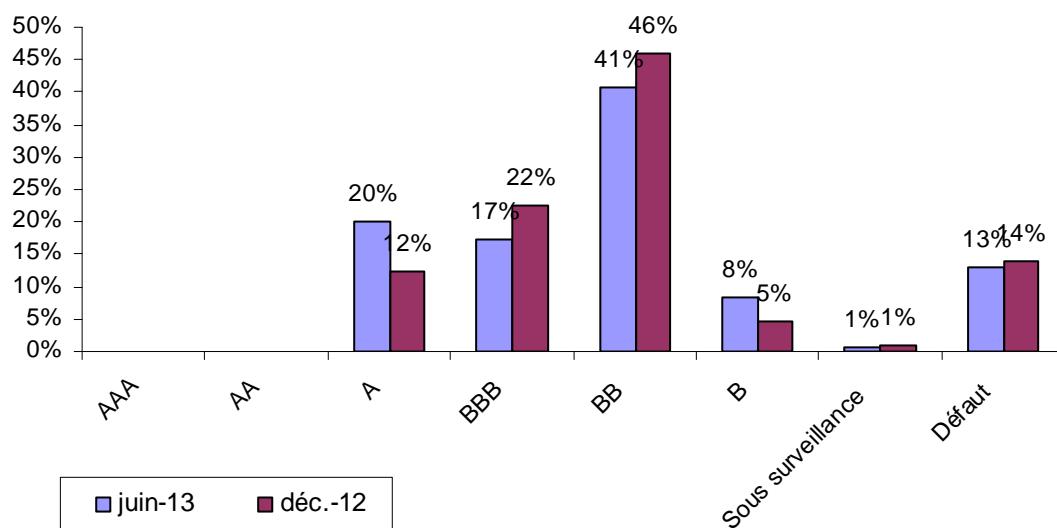
Source : Données de gestion Bâle II

L'exposition de la Caisse régionale aux financements de type LBO a encore diminué en termes d'engagements au 1^{er} semestre 2013, pour atteindre 514,1 millions d'euros, répartis sur 68 dossiers (baisse de 23,3 %).

Le point haut de nos engagements en termes de LBO avait été atteint au 31 décembre 2010 avec 1 120 millions d'euros.

Qualité du portefeuille LBO de la Caisse régionale

QUALITE DU PORTEFEUILLE LBO DE LA CAISSE REGIONALE

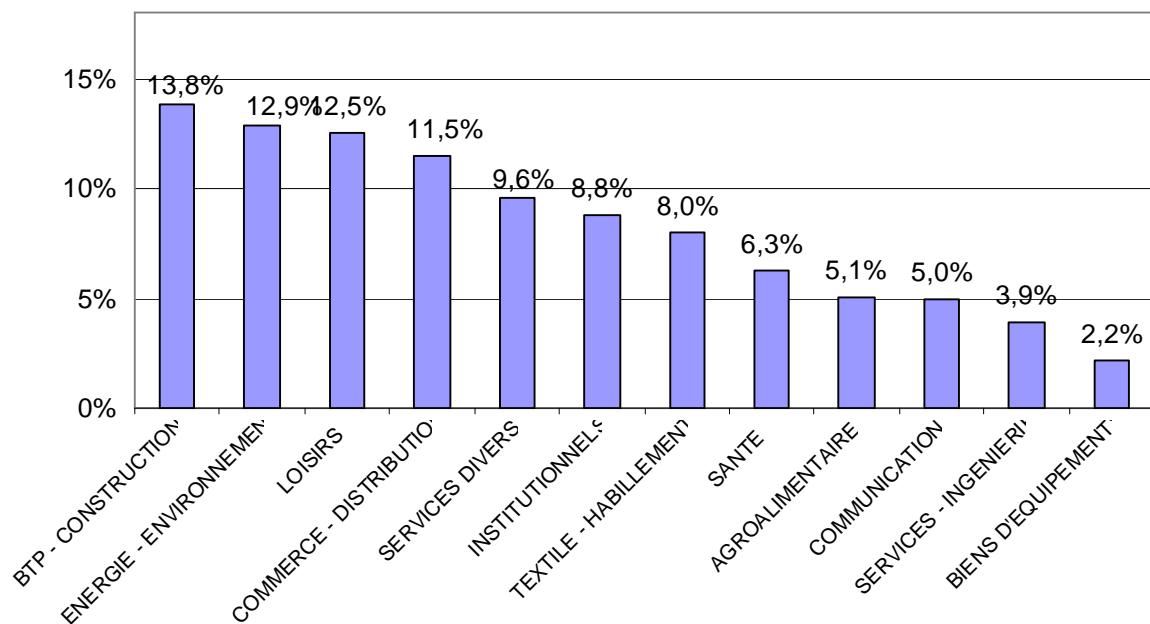


Amélioration de la qualité du portefeuille LBO au 1^{er} semestre 2013, avec une amélioration des LBO cotés A.

Répartition des engagements LBO par secteurs d'activités

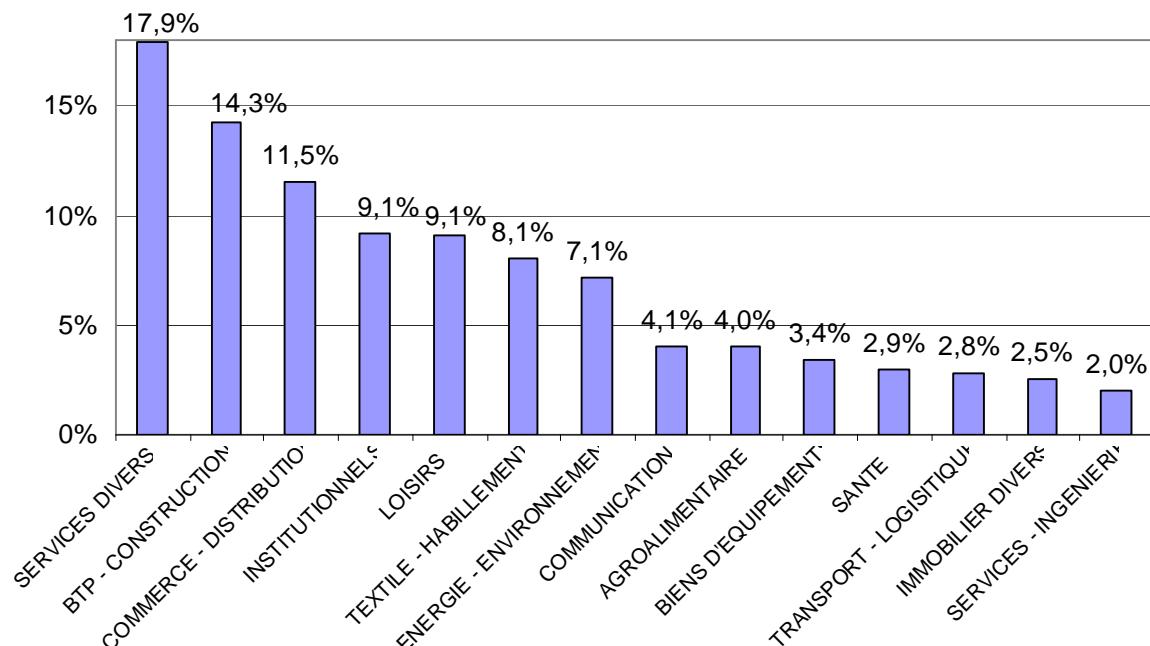
Ventilation au 30/06/2013

REPARTITION DU PORTEFEUILLE LBO AU CADIF PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 30/06/2013



Ventilation au 31/12/2012

REPARTITION DU PORTEFEUILLE LBO AU CADIF PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31/12/2012

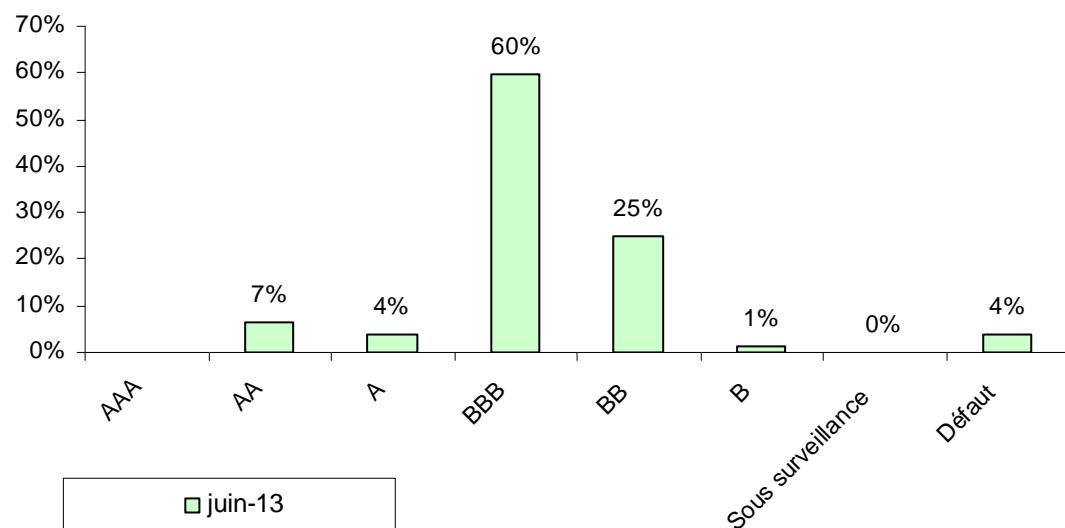


Le poids de la filière service divers qui représentait 17,9 % des engagements LBO de la Caisse régionale au 31 décembre 2012 a été ramené à 9,6 % à la fin du 1^{er} semestre 2013, suite au remboursement des encours de 2 contreparties.

Au 30 juin 2013, seules trois filières dépassent 10 % du total des engagements LBO ; le portefeuille LBO du Crédit Agricole d'Ile-de-France apparaît ainsi correctement diversifié.

Qualité du portefeuille FSA de la Caisse régionale

QUALITE DU PORTEFEUILLE FSA DE LA CAISSE REGIONALE



4.4. Gestion du bilan

4.4.1 Risque de taux d'intérêt global

I. Objectifs et politique

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

II. Gestion du risque

Les conventions et méthodes utilisées ont été approuvées en Comité Financier, validées annuellement par le Conseil d'Administration et sont régulièrement actualisées sur la base notamment des travaux d'analyse historique et de modélisation menés par le département Gestion Financière.

III. Méthodologie

L'exposition globale au risque de taux est mesurée par la mise en évidence d'écart (GAPS) synthétiques, par type de taux, entre les ressources et les emplois non adossés :

- Les GAPS à taux fixe sont issus de la comparaison entre les passifs à taux fixe (ressources) et les actifs à taux fixes (emplois). Sont pris en compte tous les passifs et actifs sensibles aux variations de taux fixe, qu'ils soient échéancés (par exemple prêts taux fixe à l'actif, avances globales au passif), ou non échéancés (par exemple immobilisations à l'actif, fonds propres et DAV au passif). Dans le cas des postes non échéancés, leur sensibilité aux variations de taux fixe est appréciée au travers de conventions d'écoulement, périodiquement actualisées.
- Les GAPS inflation sont issus de la comparaison entre les passifs indexés sur l'inflation (principalement Livret A, CSL...) et les emplois indexés sur l'inflation (prêts indexés). A l'instar des GAPS taux fixe, sont pris en compte tous les passifs et actifs sensibles à l'inflation, qu'ils soient échéancés ou non (dans ce dernier cas, des conventions d'écoulement sont utilisées).

Le calcul de l'exposition globale au risque de taux se fait par agrégation des différents GAPS avec :

$$\text{GAPS synthétiques} = \text{GAPS à taux fixe (1)} + \text{GAPS Inflation}$$

- (1) Les GAPS à taux fixe prennent en compte une composante appelée « équivalent delta », qui correspond à la sensibilité taux des éléments optionnels du bilan (crédits cappés, etc...)

Ce calcul est effectué mensuellement. A chaque mesure de l'exposition au risque de taux, une projection des encours des différents postes indiqués ci-dessus est réalisée de 1 à 30 ans, par pas annuel.

Cette mesure est complétée par la prise en compte du portefeuille d'instruments de couverture, qui vient modifier l'exposition au risque de taux de la Caisse régionale.

Le calcul des GAPS est réalisé à partir d'un outil développé par Crédit Agricole SA. Les GAPS ainsi calculés sont remontés mensuellement à Crédit Agricole SA, et examinés trimestriellement par le Comité Financier. Le reporting de l'évolution des GAPS synthétiques et du respect des limites associées à la Direction Générale est réalisé mensuellement, via le tableau de bord de gestion financière.

La Caisse régionale complète par ailleurs ses analyses de gestion par un outil de simulation et d'aide à la décision acquis fin 2011, afin de compléter l'approche risque par une approche PNB, et ainsi d'optimiser le couple rendement / risque de la Caisse régionale.

Pour la couverture des GAPS ainsi calculés, plusieurs moyens sont à la disposition de la Caisse régionale :

- la variation de la durée d'une part de ses actifs et d'autre part de ses ressources, en particulier en modulant la durée de ses refinancements,
- au besoin et en complément, la réalisation d'opérations de hors bilan, notamment des swaps de macro-couverture.

Evolutions récentes des modèles :

- Le modèle d'écoulement des PEL, actualisé à partir de l'arrêté du 31/10/2012, intègre maintenant une composante optionnelle. Sa durée a par ailleurs été rallongée.
- Compte tenu de l'infexion constatée sur la croissance des DAV créditeurs depuis 2 ans, la Caisse régionale a opté fin décembre pour un modèle plus court. Ce modèle repose sur l'intégration d'une production nouvelle des DAV pendant 2 ans (au lieu de 3 ans auparavant), qui décroît de 3 % par an. Au-delà de ces 2 années, l'écoulement reste linéaire sur 15 ans.
- Par ailleurs la forte accélération des remboursements anticipés de crédit sur le semestre a entraîné une réflexion, en liaison avec Crédit Agricole SA, sur le modèle en place et sa probable refonte dans le courant de l'année.

IV. Exposition

L'exposition au risque de taux sur la base des modèles Cristaux II a évolué comme suit (GAPS synthétiques) :

	1 an (1)	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
GAP au 31/12/2012	141	66	-191	-351	-155
GAP au 31/03/2013	988	364	390	213	155
GAP au 30/06/2013	408	-167	53	-81	-119

(1) année 1 moyennée sur 12 mois

Le dispositif de limites prévoit :

- que l'impact en PNB actualisé d'un choc de 200 bps appliqué sur toute la durée (30 ans) des GAPS synthétiques (taux fixe + inflation) ne doit pas dépasser 10 % des fonds propres net (VAN des GAPS inférieure à 10 % des fonds propres nets). Par ailleurs, un seuil d'alerte est atteint dès que cette limite est consommée à 80 %, c'est-à-dire dès que le ratio VAN/FP atteint 8 %.
- de fixer des limites de concentration sur les GAPS sur un horizon de 10 ans, déclinées en 2 sous limites :
 - la limite sur l'horizon court terme (sur les 24 premiers mois en horizon glissant, dans la limite de 2 ans calendaires) ne doit pas dépasser 5 % du PNB d'activité budgété,
 - la limite sur l'horizon de gestion (de 2 à 10 ans calendaires) ne doit pas dépasser 4 % du PNB d'activité budgété.

Par ailleurs un seuil d'alerte à 70 % est fixé sur ces limites de concentration.

Sur la base des données au 31 mars 2013, l'implémentation de ces règles aboutit au système de limites suivant :

en MEUR

Fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2) après déductions des participations	3 701
PNB d'activité budgétaire	899

	A1 glissante	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
Limite par année (M€)	2 248	2 248	1 798	1 798	1 798	1 798	1 798	1 798	1 798	1 798

Ces limites sont revues annuellement et validées par le Conseil d'Administration.

Depuis le 31 décembre 2012, la consommation de ces limites a évolué comme suit :

	12/2012	03/2013	06/2013
Ratio VAN/FP (choc +/- 200 bps)	-5%	-7%	-5%
Limite VAN/FP (choc +/- 200 bps)	10%	10%	10%
Respect de la limite GAP annuelle	Oui/Oui	Oui/Oui	Oui/Oui

Remarque : Depuis le 4ème trimestre 2012, n'est plus calculé que le ratio qui nous est défavorable. Dans notre cas, il s'agit du ratio correspondant à un choc de taux de -200 bps (baisse de la courbe des taux).

4.4.2 Risque de change

Conformément aux règles internes du Groupe, la Caisse régionale n'est pas autorisée à porter de risque de change dans son bilan, que ce soit pour compte propre ou pour compte de la clientèle.

Le contrôle est sous la responsabilité du service Middle Office, qui suit les opérations clientèle et pour compte propre, et vérifie l'adéquation des couvertures.

Le cadre des opérations pour le compte de la clientèle a été présenté au Conseil d'Administration en 2010 et est régulièrement suivi par le CNPMS.

Concernant les opérations pour compte propre, la politique de la Caisse régionale est de couvrir ce risque, généralement par des opérations de change à terme, ou en utilisant des parts d'OPCVM couvertes du risque de change, quelle que soit la devise dans laquelle est libellé le produit à couvrir.

4.4.3 Risque de liquidité et financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

I. Objectifs et politique

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifié par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée,
- l'instruction de la Commission Bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000,
- l'instruction de la Commission Bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le dispositif de surveillance du risque de liquidité repose sur le calcul du coefficient de liquidité réglementaire à un mois (et ratios d'observation), calculé tous les mois.

Dans le cadre des relations financières internes au Groupe Crédit Agricole, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité du groupe vient en complément des obligations réglementaires.

Cet encadrement s'opère en distinguant le risque de liquidité à court terme du risque de liquidité à moyen long terme.

En ce qui concerne l'encadrement du risque de liquidité à court terme, les différentes entités du groupe sont dotées d'une limite de refinancement à court terme. Cette limite constitue une enveloppe maximum de refinancement de marché à court terme. Elle est ventilée sur plusieurs plages de maturité : à 1 jour (CCT), à 1 semaine, à 1 mois, à 3 mois, au-delà de 6 mois et jusqu'à 1 an.

En ce qui concerne l'encadrement du risque de liquidité à moyen terme, le dispositif impose le respect de limites en concentration d'échéances. Par ailleurs, le différentiel épargne/avance fait l'objet d'une facturation ou rémunération sur la base du coût des émissions à moyen long terme du Groupe Crédit Agricole.

II. Gestion du risque

La situation de la Caisse régionale est présentée trimestriellement au Comité Financier qui, sur la base des analyses menées par le Département Gestion Financière, décide de la politique de liquidité à mettre en œuvre.

III. Conditions de refinancement sur le premier semestre 2013

Malgré des périodes ponctuelles de tension, les conditions de refinancement court terme et long terme se sont détendues graduellement au cours du 1^{er} semestre 2013.

Au cours de cette période, la Caisse régionale, a sensiblement amélioré son ratio crédit/collecte, passé de 120 % fin décembre 2012 à 112 % fin juin 2013, et ainsi réduit sa dépendance aux marchés financiers. Elle a en outre bénéficié à hauteur de 160 millions d'euros des émissions Home Loan SFH du groupe Crédit Agricole, et à hauteur de 5 millions d'euros d'enveloppes de refinancement de la Banque Européenne d'investissements.

IV. Méthodologie

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole SA ou en interbancaire, via la mise en place d'un programme d'émission de Titres de Créances Négociables (TCN).

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèle, a en effet la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales (50 % des prêts accordés à moyen / long terme). Elle peut également émettre des Titres de Créances Négociables (CDN sur les durées ≤ 1 an ; BMTN au-delà d'un an).

La méthodologie utilisée pour le pilotage du risque de liquidité repose sur l'analyse de plusieurs indicateurs :

- le ratio de liquidité réglementaire à un mois,
- la limite d'endettement à court terme attribuée à la Caisse régionale et l'évolution de sa consommation,
- le déficit Epargne/Avances et l'évolution de sa facturation,
- Le DCC (Déficit Crédit Collecte) et la DMF (Dépendance aux Marchés Financiers),
- le coefficient de transformation.

Le processus groupe de mesure des GAPS de liquidité et des réserves s'articule en deux phases :

- La mesure de GAPS de liquidité à court terme (1 jour à 12 mois) et à moyen long terme (au-delà de 1 an et jusqu'à 30 ans) : ces GAPS sont obtenus par confrontation des flux entrants de liquidité (Tombée d'échéances ou cession d'actifs) et des flux sortants de liquidité (Remboursement de dettes),
- La mise en rapport des GAPS court terme avec les réserves de liquidité disponibles. Ces réserves de liquidité, constituées d'actifs liquéfiables (titres, créances éligibles BCE, ...) sont utilisées pour la fermeture du GAP lorsque celui-ci est négatif.

Le calcul et le suivi de ces différents GAPS de liquidité est réalisé au travers d'un outil qui permet de :

- mesurer les GAPS de liquidité définis ci-dessus et suivre leur évolution,
- suivre le niveau des réserves de liquidité disponibles,
- agréger l'ensemble des données au niveau du Groupe Crédit Agricole.

Cet outil est en cours d'évolution et devrait être remplacé dans le courant du 3^{ème} trimestre 2013 par un autre outil « New Deal » intégrant les contraintes déclaratives du ratio LCR Bâle III.

V. Exposition

Le Coefficient de liquidité a évolué comme suit :

	31/12/2012	31/03/2013	30/06/2013
Coefficient de liquidité	108,69 %	146,96 %	136,00%

Par ailleurs, le Crédit Agricole d'Ile-de-France se prépare activement à l'entrée en vigueur du futur ratio de liquidité « LCR ».

La limite d'endettement à court terme de la Caisse régionale s'établit à 5 987 millions d'euros depuis le 1^{er} janvier 2013. Elle passera à 5 562 millions d'euros à compter du 1^{er} juillet 2013.

En M€	31/12/2012	31/03/2013	30/06/2013
Consommation de la limite d'endettement à court terme	3 568	1 920	2 619

En 2013, la Caisse régionale continuera de privilégier la collecte clientèle comme principale source de refinancement.

4.4.4 Politique de couverture

I. Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les opérations de couverture de flux de trésorerie du Crédit Agricole d'Ile-de-France comprennent les couvertures liées aux émissions de titres de créances négociables et d'avances spécifiques.

II. Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres et de dépôts à taux fixe.

Macro-couverture de juste valeur :

Dans le cadre de la couverture du risque de taux global, la gestion actif-passif est amenée à initier des opérations de couverture de juste valeur.

Jusqu'à présent, les opérations mises en place concernent essentiellement la couverture de ressources clientèle (dépôts à vue, dépôts à terme, émissions de titres, livrets) et la couverture de crédits habitat à taux fixe.

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts par plage de maturités. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et, lorsqu'elles n'existent pas, des conventions de liquidité de ces produits retenues au niveau du Groupe Crédit Agricole.

Les tests d'efficacité pour la macro-couverture de juste valeur sont effectués, au moins trimestriellement, sur des positions brutes de swaps et d'éléments couverts.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert ne met pas en évidence de sur-couverture a posteriori.

Il convient également de s'assurer qu'en cours de période, les nouveaux swaps ne créent pas de situation de sur-couverture sur la base de l'encours initialement couvert.

III. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 30 juin 2013, la Caisse régionale n'a pas de relations de couverture d'investissement net en devise.

4.5. Risques opérationnels

I. Description – Définition

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique exclu.

II. Principales évolutions et/ou actions

II.I. Organisation et dispositif de surveillance des risques

Les actions restant à mettre en place sur 2013 concernent :

- les plans d'action résultant de l'analyse de la cartographie des risques opérationnels 2012,
- la formation des éventuelles nouvelles unités déclarantes à la saisie de la collecte RO dans le nouvel outil RCP/ Olimpia,
- la campagne de la cotation des scénarios majeurs à terminer pour le 1^{er} septembre 2013,
- la nouvelle campagne cartographie 2013 des risques opérationnels à débuter en octobre 2013.

II.II. Méthodologie

a) Processus de Collecte

Le processus de collecte des pertes est un dispositif décentralisé auprès d'Unités Déclarantes, qui sont au nombre de 47.

La centralisation de la collecte est effectuée mensuellement par le manager risque opérationnel, qui anime, contrôle et valide (notamment en coordination avec la comptabilité) le recensement des incidents, en appliquant la méthodologie Groupe CASA.

Le tableau de bord reprenant l'ensemble des incidents déclarés est transmis trimestriellement à la Direction Générale et aux membres du Conseil de Direction ; dans celui-ci sont mentionnés les faits marquants, l'analyse du coût du risque opérationnel et le fonctionnement du dispositif de collecte. De plus, les principaux éléments ont été présentés au Comité de Contrôle Interne du 6 juin 2013.

b) Surveillance du dispositif risques opérationnels

Un reporting des alertes de Risques Opérationnels a été mis en place, afin de présenter à la Direction Générale les incidents ayant une conséquence financière supérieure ou égale à 150 milliers d'euros (définitive ou estimée) et/ou un risque d'image supérieur ou égal à 1 000 clients.

Conformément à la lettre Jaune 2009-371 du 23 octobre 2009 et en complément du dispositif d'alerte existant, la Caisse régionale a fait valider en Conseil d'Administration du 6 mars 2013 le seuil de déclenchement d'alerte sur un risque opérationnel constitutif d'un incident significatif (0,5 % des fonds propres de base Tier one soit 18,5 millions d'euros).

c) Scénarii risques majeurs

La campagne scénarii majeurs entamée début juin 2013 se terminera fin août 2013.

13 scénarii majeurs sur 18 ont été retenus et validés au Comité de contrôle interne du 6 juin 2012.

d) Cartographie des risques

Une campagne de cartographie des risques a été menée de novembre 2012 à janvier 2013. Elle a fait l'objet d'une présentation au Comité de Contrôle Interne du 6 juin 2013. Une synthèse et les plans d'actions à mettre en place ont été envoyés à chaque Direction concernée.

3 540 risques pour 314 processus ont été cotés.

e) Exigence en fonds propres

Le montant des exigences en fonds propres de la Caisse régionale, au titre des risques opérationnels pour 2012 ressort en méthode AMA à 50 millions d'euros (pour la Caisse régionale et Caisses Locales), et en méthode TSA à 1 million d'euros pour ses filiales (Socadif et Bercy Participation) soit 51 millions d'euros au total, ce qui représente 5,4 % du PNB 2012 de la Caisse régionale.

4.6. Risques de non conformité

Une approche de la conformité fondée sur l'évaluation du risque de non-conformité :

Divers canaux de remontée des dysfonctionnements, en particulier via le Service Client et le Contrôle Périodique, permettent à la Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement (RCSI) d'obtenir des indicateurs de non-conformité.

Les risques de non-conformité sont également toujours évoqués avec les directions opérationnelles à l'occasion des réunions périodiques organisées par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, avec la participation de la RCSI et du Département Juridique.

Par ailleurs, la Conformité contribue à la validation des cotations des risques de non-conformité réalisée dans le cadre de la mise à jour de la cartographie pilotée par le Manager Risques Opérationnels.

De même, trimestriellement, le Manager Risques Opérationnels communique à la Conformité un tableau de bord des pertes collectées intégrant les risques de non-conformité.

L'information reçue par la RCSI des différents canaux de remontée des dysfonctionnements fait encore apparaître le défaut de conseil comme un risque significatif de non-conformité.

Prévention du risque de non-conformité par la formation, le conseil et l'accompagnement : la diffusion des règles de bonnes pratiques au sein de la Caisse régionale

La RCSI communique sur les obligations réglementaires et l'intégration de la conformité en tant que facteur de développement d'une relation durable avec le client.

C'est notamment le cœur du dispositif des « leaders de la conformité », mis en place depuis 2011 : des directeurs d'agence sont choisis pour devenir, auprès des autres directeurs d'agence de leur secteur, les animateurs de l'ensemble des sujets traitant de conformité et diffuser ainsi l'esprit de conformité à l'ensemble du réseau.

De même, différentes actions de formation à la conformité sont assurées auprès des collaborateurs de la banque, notamment dans le cadre de la formation de viviers de collaborateurs promus.

Enfin, une formation spécifique « Conformité et Droit de la Concurrence » a été dispensée aux administrateurs de la Caisse régionale lors du Conseil d'Administration du 2 mai 2013.

Par ailleurs, la RCSI est présente dans l'accompagnement de la politique commerciale de la Caisse régionale.

L'appropriation des outils conformes à la réglementation MIF (questionnaire connaissance et expérience, démarche de vente conseil) permet de sécuriser davantage la commercialisation des produits financiers, et de mieux établir la réalité et la traçabilité du devoir de conseil.

En outre, le dispositif NAP (Nouvelles Activités et nouveaux Produits) permet, en amont de la mise en marché des nouveaux produits, d'en sécuriser la commercialisation. Ce dispositif contribue à favoriser le conseil du bon produit au bon client par une attention particulière portée sur :

- la description des caractéristiques des produits,
- la clarté et la transparence de la communication,
- la mise en avant des risques pour le client,
- la validation des ciblages,
- la protection des « personnes fragiles »,
- les rappels aux obligations réglementaires.

A la demande de la RCSI, les points de vigilance trouvent toute leur place dans la documentation adressée aux commerciaux.

De plus, ces nouveaux produits sont, pour les plus complexes, accompagnés d'un bagage de formation dont la compréhension est validée par un quizz. Cette formation est rendue obligatoire pour les collaborateurs amenés à commercialiser le produit.

La Sécurité Financière poursuit son effort d'accompagnement, notamment dans le cadre de la fraude documentaire (publications, renforcement des formations, etc).

Le contrôle du risque de non-conformité

A posteriori, la RCSI réalise des contrôles sur la commercialisation de produits sélectionnés sur des critères de risque, et en particulier sur ceux qui ont fait l'objet d'une validation dans le cadre du processus NAP. Dans le contexte actuel, les contrôles de commercialisation sont effectués sur un rythme trimestriel.

Il s'agit, sur la base d'échantillons, de vérifier la conformité des ventes et en particulier la prise en compte de la démarche MIF : qualification des clients et évaluation de l'adéquation de l'investissement avec la situation financière et les objectifs du client.

Le Contrôle de la Conformité poursuit en 2013 ses efforts de renforcement du dispositif de contrôle. Ainsi, est prévu le déploiement d'un outil informatique facilitant les contrôles de commercialisation.

La déclaration des risques de non-conformité détectés aux instances dirigeantes

Les résultats des contrôles de commercialisation sont systématiquement adressés à la Direction Générale dans le cadre des rapports trimestriels de la conformité.

Les risques détectés et dysfonctionnements manifestes font l'objet d'une déclaration à l'occasion des Comités de Contrôle Interne, réunissant notamment l'ensemble de la Direction Générale.

5. Perspectives

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France engage la mise en œuvre de son plan stratégique Ambitions 2.015.

Afin d'améliorer la satisfaction des clients, une première étape de certification du processus de traitement des réclamations a d'ores et déjà été franchie.

Par ailleurs, une vaste réorganisation du réseau commercial est en cours, combinant des investissements importants de formation, des équipements nouveaux dans nos agences et une adaptation des horaires d'ouverture des agences à leur zone de chalandise.

Ainsi, à compter du mois de septembre, de nombreuses agences ouvriront en journée continue, en particulier dans Paris intramuros, ou plus tard le soir, permettant d'augmenter de près de 3 heures en moyenne par semaine les plages d'ouverture à la clientèle.

De plus, avant la fin de l'année, le Crédit Agricole d'Ile-de-France déployera dans toutes ses agences des tablettes associées à un dispositif de signature électronique, ainsi que des bornes WIFI accessibles à la clientèle.

Il amplifiera enfin sa dimension mutualiste pour atteindre son objectif de 110 000 sociétaires à fin décembre 2013.

II – COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2013

(Examinés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole d'Ile-de-France en date du 25 juillet 2013)

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est une société coopérative à capital variable, créée le 22 décembre 1901, régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et par le livre V du Code Rural, inscrite sur la liste des « Etablissements de crédit agréés en qualité de banques mutualistes ou coopératives ». Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est également une société de courtage d'assurances.

Son siège social est situé au 26, Quai de la Rapée, 75012 Paris.

Son numéro d'immatriculation est 775 665 615 RCS Paris. Le code APE est 651 D.

Le Certificat Coopératif d'Investissement du Crédit Agricole d'Ile-de-France est coté depuis 1988 au second marché de la Bourse de Paris (devenu Eurolist hors SRD) sous le code ISIN FR0000045528.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Intérêts et produits assimilés	3.1	529 307	1 129 946	582 509
Intérêts et charges assimilées	3.1	-268 754	-616 128	-325 337
Commissions (produits)	3.2	245 039	475 353	236 738
Commissions (charges)	3.2	-33 440	-64 994	-31 137
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	3 713	5 318	4403
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	11 172	9 256	10 323
Produits des autres activités	3.5	2 673	11 544	6 152
Charges des autres activités	3.5	-2 062	-5 824	-1 555
PRODUIT NET BANCAIRE		487 648	944 471	482 096
Charges générales d'exploitation	3.6	-224 774	-459 235	-226 592
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	-13 506	-26 006	-12 530
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		249 368	459 230	242 974
Coût du risque	3.8	-22 900	-53 793	-27 954
RESULTAT D'EXPLOITATION		226 468	405 437	215 020
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	3	-295	-758
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.2			
RESULTAT AVANT IMPOT		226 471	405 142	214 262
Impôts sur les bénéfices	3.10	-78 405	-145 417	-74 411
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
RESULTAT NET		148 066	259 725	139 851
Participations ne donnant pas le contrôle		-40	-145	111
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		148 106	259 870	139 740

RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Notes (en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Résultat net	148 066	259 725	139 851
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		-4 110	-5 681
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	0	-4 110	-5 681
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence		1 484	2 051
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	0	-2 626	-3 630
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-10 244	-9 797	1 653
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	13 106	-22 337	-13 527
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	2 862	-32 134	-11 874
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	-1 122	9 996	8 709
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	1 740	-22 138	-3 165
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	3.11	1 740	-24 764
			-6 795
Résultat net et autres éléments du résultat global	149 806	234 961	133 056
Dont participations ne donnant pas le contrôle	122	-467	253
Dont part du Groupe	149 684	235 428	132 803

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole SA. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'à présent et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole SA, le coût de revient de l'action Crédit Agricole SA dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole SA.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole SA s'est traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole SA et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention n'a plus semblé pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

En outre, la mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole SA,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût depuis le 31 décembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole SA. Ainsi, les travaux de valorisation s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole SA complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, depuis le 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie ont été évalués à leur coût. Ce dernier correspondait à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros. La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-dessus ressortait à 13,64 euros au 31 décembre 2012.

En conséquence, les impacts en 2012 pour le Crédit Agricole d'Île-de-France ont été les suivants :

- constatation d'une dépréciation de 18 434 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action ;
- reclassement partiel en résultat des gains latents constatés en capitaux propres pour 18 434 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et la valeur des titres servant de base au calcul de la dépréciation au 31 décembre 2012 soit 13,64 euros par titre.

Soit un impact global nul sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012.

Au 30 juin 2013, en l'absence d'indice de perte de valeur, les titres SAS Rue La Boétie n'ont pas fait l'objet de test de dépréciation, et aucune dépréciation complémentaire n'a dû être constatée.

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales		124 276	88 124
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1 - 5.5	154 577	201 513
Instruments dérivés de couverture		242 596	335 089
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2 - 5.4 - 5.5	3 049 506	3 020 388
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.3 - 5.5	1 705 364	1 645 885
Prêts et créances sur la clientèle	5.3 - 5.5	27 336 780	27 754 618
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 044	6 614
Actifs financiers detenus jusqu'à l'échéance	5.5	393 811	344 598
Actifs d'impôts courants et différés		187 005	133 765
Comptes de régularisation et actifs divers		1 080 108	752 240
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	5.8	1 720	1 742
Immobilisations corporelles	5.9	171 885	186 896
Immobilisations incorporelles	5.9	46 437	46 346
Ecarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		34 495 109	34 517 818

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2013	31/12/2012
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	117 718	156 775
Instruments dérivés de couverture		216 096	258 703
Dettes envers les établissements de crédit	5.6	17 179 246	17 033 988
Dettes envers la clientèle	5.6	10 862 990	10 693 983
Dettes représentées par un titre	5.7	938 373	1 325 949
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		203 145	315 926
Passifs d'impôts courants et différés		81 300	
Comptes de régularisation et passifs divers		531 032	524 857
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions (1)	5.10	132 375	91 398
Dettes subordonnées	5.7		
TOTAL DETTES		30 262 275	30 401 579
CAPITAUX PROPRES		4 232 834	4 116 239
Capitaux propres - part du Groupe		4 224 919	4 108 447
Capital et réserves liées		353 177	351 494
Réserves consolidées (2)		3 672 207	3 447 232
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		51 429	49 851
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			
Résultat de l'exercice		148 106	259 870
Participations ne donnant pas le contrôle		7 915	7 792
TOTAL DU PASSIF		34 495 109	34 517 818

- (1) En Provisions : une variation d'un montant de 347 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.
- (2) En Réserves consolidées : une variation d'un montant de -227 milliers d'euros net d'impôts différés est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle				Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat net	Capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Capitaux propres au 1er janvier 2012	114 208	3 721 296	-3 066	3 832 438	1 251	73 043		3 906 732	7 049		1 121	8 170 3 914 902
Augmentation de capital	79	813		892				892				0 892
Variation des titres auto détenus		-55	1 408	1 353				1 353				0 1 353
Dividendes versés au 1er semestre 2012		-33 867		-33 867				-33 867				0 -33 867
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0				0				0 0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0				0				0 0
Mouvements liés aux paiements en actions				0				0				0 0
<i>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	79	-33 109	1 408	-31 622	0	0	0	-31 622	0	0	0	-31 622
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0	-3 630	-3 307		-6 937				-6 795
Résultat du 1er semestre 2012				0				0				0 0
Autres variations	-166	-2 146		-2 312				139 740	139 740	111		111 139 851
												0 -2 312
Capitaux propres au 30 juin 2012	114 121	3 686 041	-1 658	3 798 504	-2 379	69 736	139 740	4 005 601	7 160	0	1 263	8 423 4 014 024
Augmentation de capital				0				0				0 0
Variation des titres auto détenus		1 002	-988	14				14				0 14
Dividendes versés au 2ème semestre 2012		208		208				208				0 208
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0				0				0 0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0				0				0 0
Mouvements liés aux paiements en actions				0				0				0 0
<i>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	0	1 210	-988	222	0	0	0	222	0	0	0	222
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0	1 004	-18 509		-17 505				-17 969
Résultat du 2nd semestre 2012				0				0				0 0
Autres variations				0				120 130	120 130	-256		-256 119 874
				0				0	89			89 89
Capitaux propres au 31 décembre 2012	114 121	3 687 251	-2 646	3 798 726	-1 375	51 227	259 870	4 108 448	6 993	0	799	7 792 4 116 240
Affectation du résultat 2012		259 870		259 870			-259 870	0				0
Capitaux propres au 1er janvier 2013	114 121	3 947 121	-2 646	4 058 596	-1 375	51 227	0	4 108 448	6 993	0	799	7 792 4 116 240
Augmentation de capital				0				0				0 0
Variation des titres auto détenus	-179	23	2 109	1 953				1 953				0 1 953
Dividendes versés au 1er semestre 2013		-33 000		-33 000				-33 000				0 -33 000
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0				0				0 0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0				0				0 0
Mouvements liés aux paiements en actions				0				0				0 0
<i>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	-179	-32 977	2 109	-31 047	0	0	0	-31 047	0	0	0	-31 047
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0	0	1 577		1 577				0 0
Résultat du 1er semestre 2013				0				0				0 0
Autres variations (2)		-2 165		-2 165				148 106	148 106	-40		-40 148 066
				0				0	-2 165			0 -2 165
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2013	113 942	3 911 979	-537	4 025 384	-1 375	52 804	148 106	4 224 919	6 953	0	962	7 915 4 232 834

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) Ce montant comprend une variation des réserves consolidées d'un montant de -227 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	1er semestre 2013	1er semestre 2012	31/12/2012
Résultat avant impôts	226 471	214 262	405 142
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	13 506	12 531	26 008
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	36 300	38 198	84 488
Quote-part de résultat lié aux sociétés mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement	1 267	413	-50
Résultat net des activités de financement			
Autres mouvements	-9 359	-23 932	-28 746
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	41 714	27 210	81 700
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	830 167	-568 274	-1 316 394
Flux liés aux opérations avec la clientèle	553 768	1 548 012	1 626 928
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-469 454	-496 865	-498 575
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-322 960	-268 660	-370 181
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Impôts versés	-51 684	-109 137	-192 985
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	539 837	105 076	-751 207
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	808 022	346 548	-264 365
Flux liés aux participations (1)	4 675	2 807	2 811
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles			
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-253	-5 073	-19 200
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)			
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement			
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-32 968	-33 879	-34 625
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	774 801	307 596	-318 190
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-1 146 724	-828 534	-828 534
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	88 074	91 663	91 663
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-1 234 798	-920 197	-920 197
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-371 923	-520 938	-1 146 724
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	124 244	118 658	88 074
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-496 167	-639 596	-1 234 798
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	774 801	307 596	-318 190

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créateurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.6 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participations. Au cours du premier semestre 2013, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du Crédit Agricole d'Ile-de-France s'élève à 4,7 millions d'euros, comprenant notamment une transmission universelle de patrimoine de la filiale Espace Diderot pour 5,4 millions d'euros.

(2) Le flux de trésorerie sur le premier semestre 2013 provenant ou à destination des actionnaires comprend principalement le paiement des dividendes versés par le Crédit Agricole d'Ile-de-France à ses actionnaires, à hauteur de **30 876 milliers** d'euros et le paiement des intérêts aux parts sociales à ses sociétaires **pour 2 092 milliers** d'euros et est relatif au résultat 2012.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMEDIAIRES RESUMÉS

1. *Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées*

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Crédit Agricole d'Ile-de-France au 30 juin 2013 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le Groupe Crédit Agricole pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2012 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 12 sur les impôts différés actifs/passifs en complément des dispositions de SIC 21	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Interprétation d'IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendement d'IFRS 1 sur l'hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n°1256/12)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IFRS 1 (prêts publics) Application prospective de la décote sur les prêts publics reçus à un taux inférieur au marché.	03 mars 2013 (UE n°183/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34	27 mars 2013 (UE n°301/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Oui

La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une définition unique basée sur un prix de sortie et prévoit de nouvelles informations à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur.

La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (DVA ou risque de crédit propre), selon une approche symétrique l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (CVA).

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein du Crédit Agricole d'Ile-de-France s'élève à - 653 milliers d'euros en Produit net bancaire (CVA = -743 milliers d'euros/DVA = 90 milliers d'euros)

L'application des autres dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la distinction des éléments recyclables/non recyclables. La mise en œuvre de cet amendement se résume à un impact de présentation.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode étant déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19), les effets de cet amendement sont très limités et non significatifs (enregistrement en capitaux propres dans les comptes au 30 juin 2013).
- L'amendement d'IFRS 7 qui vise à réconcilier les règles de compensation US Gaap et IFRS prévoit que soient mentionnés les effets des accords de compensation sur les actifs et les passifs financiers. La traduction de cet amendement sera l'intégration d'une note complémentaire au niveau des notes annexes des états financiers au 31 décembre 2013.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n°1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n°1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n°1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n°1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n°1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n°1256/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n°313/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Le Crédit Agricole d'Ile de France n'attend pas d'effets significatifs de l'application de ces dispositions sur son résultat et sa situation nette.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2013.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2012 du Crédit Agricole d'Ile-de-France et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont reproduites dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

2. Informations significatives du semestre

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2013 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 10.

2.1. Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période

. Dépréciation durable

Un complément de dépréciation durable sur les titres Sacam International a été constaté au 30 juin 2013 pour 4,4 millions d'euros.

2.2. Parties liées

Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours du premier semestre 2013 :

. Participation du Crédit Agricole d'Ile-de-France aux refinancements accordés par la SFEF (Société de Financement de l'Economie Française).

A chaque émission de la SFEF, une avance spécifique est systématiquement mise en place par Crédit Agricole SA au profit du Crédit Agricole d'Ile-de-France au prorata de sa part. A l'intérieur du Groupe Crédit Agricole, la quote-part attribuée aux Caisses régionales est de 70 %. La quote-part du Crédit Agricole d'Ile-de-France est ensuite déterminée selon le poids relatif de ses crédits clientèle dans le total de ces mêmes crédits pour l'ensemble des caisses régionales, tel que mesuré au 31/12/2007 par la Banque de France.

Le montant total des avances spécifiques accordées aux caisses régionales et aux filiales du groupe est le miroir des prêts de la SFEF à Crédit Agricole SA.

En contrepartie de cette avance, le Crédit Agricole d'Ile-de-France apporte en garantie à Crédit Agricole SA des créances habitat. Cette garantie est enregistrée en engagements hors bilan.

Au 30 juin 2013, le montant des avances consenties au Crédit Agricole d'Ile-de-France est de 259,2 millions d'euros et la garantie donnée à Crédit Agricole SA s'élève à 362,6 millions d'euros.

. Participation du Crédit Agricole d'Ile-de-France aux émissions de Crédit Agricole Home Loan SFH (anciennement Crédit Agricole Covered Bonds).

La quote-part reçue par le Crédit Agricole d'Ile-de-France sur les émissions de Crédit Agricole Home Loan SFH s'élève à 1 784,3 millions d'euros au 30 juin 2013 et en contrepartie, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a apporté à Crédit Agricole Home Loan SFH 2 781,5 millions d'euros de créances en garantie.

. Distribution d'avances spécifiques CRH (Caisse de Refinancement Hypothécaire) par Crédit Agricole SA.

Au 30 juin 2013, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole SA 983,7 millions d'euros d'avances spécifiques CRH et il a apporté à la CRH un collatéral de 2 786,7 millions d'euros.

. Distribution d'avances spécifiques BEI (Banque Européenne d'Investissement) par Crédit Agricole SA.

En mars 2010, une convention cadre intra-groupe de garantie financière a été signée entre Crédit Agricole SA et le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

La BEI met à disposition de Crédit Agricole SA des prêts. Le produit des prêts BEI est rétrocédé par Crédit Agricole SA au Crédit Agricole d'Ile-de-France sous forme d'avances, pour lui permettre de financer des investissements éligibles aux financements BEI et notamment des investissements réalisés par certaines collectivités publiques françaises et par des petites et moyennes entreprises françaises.

En garantie de ces avances, le Crédit Agricole d'Ile de France remet en pleine propriété des créances éligibles au profit de Crédit Agricole SA. Ces créances font l'objet par la suite de cessions Dailly au profit de la BEI.

Au 30 juin 2013, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole SA 229,7 millions d'euros d'avances spécifiques BEI et il a apporté à Crédit Agricole SA au titre de la BEI un collatéral de 233,1 millions d'euros.

. Distribution d'avances spécifiques CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) par Crédit Agricole SA.

En juin 2011, une convention cadre intra-groupe de garantie financière a été signée entre Crédit Agricole SA et le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

La CDC met à disposition de Crédit Agricole SA des prêts. Le produit des prêts CDC est rétrocédé par Crédit Agricole SA au Crédit Agricole d'Ile-de-France sous forme d'avances, pour lui permettre de financer des investissements éligibles aux financements CDC et notamment des investissements réalisés par certaines collectivités publiques françaises ou associations.

En garantie de ces avances, le Crédit Agricole d'Ile-de-France remet en pleine propriété des créances éligibles au profit de Crédit Agricole SA. Ces créances font l'objet par la suite de cessions Dailly au profit de la CDC.

Au 30 juin 2013, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole SA 362,0 millions d'euros d'avances spécifiques CDC et il a apporté à Crédit Agricole SA au titre de la CDC un collatéral de 222,7 millions d'euros.

3. Notes relatives au compte de résultat

3.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 804	19 717	9 833
Sur opérations internes au Crédit Agricole	24 521	57 878	30 674
Sur opérations avec la clientèle	458 309	959 062	487 221
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	2 055	660	
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 897	10 316	5 283
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	25 471	82 313	49 498
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et produits assimilés	8 250		
Produits d'intérêts (1) (2)	529 307	1 129 946	582 509
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 450	-7 113	-3 560
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-171 377	-415 958	-225 240
Sur opérations avec la clientèle	-58 707	-93 848	-43 482
Sur dettes représentées par un titre	-3 746	-14 596	-9 175
Sur dettes subordonnées			
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-33 473	-84 613	-43 880
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et charges assimilées	-1		
Charges d'intérêts	-268 754	-616 128	-325 337

- (1) dont 5 257 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2013 contre 11 328 milliers d'euros au 31 décembre 2012 et 5 553 milliers d'euros au 30 juin 2012.
- (2) dont 1 696 milliers d'euros au 30 juin 2013 correspondant à des bonifications reçues de l'Etat, contre 3 464 milliers d'euros au 31 décembre 2012 et 1 764 milliers d'euros au 30 juin 2012.

3.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	30/06/2013			31/12/2012			30/06/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 294	-3 041	-1 747	1 339	-5 948	-4 609	703	-1 749	-1 046
Sur opérations internes au Crédit Agricole	36 675	-13 543	23 132	72 900	-22 296	50 604	35 378	-10 487	24 891
Sur opérations avec la clientèle	62 809	-912	61 897	126 985	-2 210	124 775	63 953	-1 619	62 334
Sur opérations sur titres		-36	-36		-63	-63		-27	-27
Sur opérations de change	89		89	189		189	54		54
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan			0			0			0
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	140 398	-15 908	124 490	265 957	-34 477	231 480	132 767	-17 255	115 512
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 774		3 774	7 983		7 983	3 883		3 883
Produits nets des commissions	245 039	-33 440	211 599	475 353	-64 994	410 359	236 738	-31 137	205 601

3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Dividendes reçus			
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	2 163	2 838	1 733
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	433	147	1 579
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 117	2 333	1 092
Résultat de la comptabilité de couverture			-1
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 713	5 318	4 403

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	284 246	284 246	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	120 210	164 389	-44 179
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	164 036	119 857	44 179
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	550 998	550 998	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	328 450	222 548	105 902
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	222 548	328 450	-105 902
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	835 244	835 244	0

(en milliers d'euros)	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	325 368	325 368	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	177 608	147 942	29 666
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	147 760	177 426	-29 666
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	475 604	475 604	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	163 313	312 291	-148 978
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	312 291	163 313	148 978
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	800 972	800 972	0

(en milliers d'euros)	30/06/2012		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	325 622	325 622	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	171 054	154 568	16 486
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	154 568	171 054	-16 486
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	391 052	391 052	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	164 956	226 096	-61 140
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	226 096	164 956	61 140
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	716 674	716 674	0

3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Dividendes reçus	1 681	3 254	2 780
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	14 490	43 938	22 532
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (1)	-4 999	-34 565	-11 618
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		-3 371	-3 371
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	11 172	9 256	10 323

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8.

(1) dont 4 411 milliers d'euros de dépréciation sur les titres SACAM International.

3.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	-23	-48	-24
Autres produits (charges) nets	634	5 768	4 621
Produits (charges) des autres activités	611	5 720	4 597

3.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Charges de personnel	142 834	285 159	139 504
Impôts et taxes	12 946	25 013	11 131
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	68 994	149 063	75 957
Charges générales d'exploitation	224 774	459 235	226 592

Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Salaires et traitements (1)	66 030	135 217	69 582
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	8 318	16 559	8 209
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	717	2 933	
Autres charges sociales	31 096	64 260	29 761
Intéressement et participation	20 158	36 455	19 963
Impôts et taxes sur rémunération	16 515	29 735	11 989
Total Charges de personnel	142 834	285 159	139 504

(1) Au 30 juin 2013, tout comme au 31 décembre 2012, il n'y a pas de charges relatives aux paiements à base d'actions.

3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Dotations aux amortissements	13 506	26 494	12 711
- immobilisations corporelles	13 431	26 376	12 665
- immobilisations incorporelles	75	118	46
Dotations aux dépréciations	0	-488	-181
- immobilisations corporelles		-307	
- immobilisations incorporelles		-181	-181
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	13 506	26 006	12 530

3.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-157 087	-190 291	-105 607
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	-115 202	-164 042	-86 996
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	-1	-220	-21
Engagements par signature	-6 583	-216	-1 881
Risques et charges	-35 301	-25 813	-16 709
Reprises de provisions et de dépréciations	144 212	138 247	79 260
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	134 717	108 400	70 556
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	12		
Engagements par signature	853	7 129	597
Risques et charges	8 630	22 718	8 107
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-12 875	-52 044	-26 347
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés (1)	-13 104	-5 650	-2 166
Récupérations sur prêts et créances amortis	3 130	4 838	559
Décotes sur crédits restructurés	-50	-107	
Pertes sur engagements par signature	-1	-830	
Autres pertes			
Coût du risque	-22 900	-53 793	-27 954

(1) Au 30 juin 2013, le montant inclut 7,7 M€ de passage en pertes suite à la cession d'un portefeuille de créances.

3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	3	-295	-758
Plus-values de cession	3	14	12
Moins-values de cession		-309	-770
Titres de capitaux propres consolidés	0	0	0
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	-295	-758

3.10. Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Charge d'impôt courant	76 199	150 414	71 719
Charge d'impôt différé	2 206	-4 997	2 692
Charge d'impôt de la période	78 405	145 417	74 411

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30/06/2013

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	226 471	36,10%	81 756
Effet des différences permanentes		0,96%	2 184
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit		0,00%	-11
Effet des autres éléments		-2,44%	-5 524
Taux et charge effectifs d'impôt		34,62%	78 405

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2013.

Au 31/12/2012

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	405 142	36,10%	146 256
Effet des différences permanentes		0,54%	2 192
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit		-0,75%	-3 031
Effet des autres éléments			
Taux et charge effectifs d'impôt		35,89%	145 417

Au 30/06/2012

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	225 198	36,10%	81 296
Effet des différences permanentes		-3,06%	-6 885
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments			
Taux et charge effectifs d'impôt		33,04%	74 411

3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-10 244	-9 797	1 653
Ecart de réévaluation de la période	5 080	4 227	12 756
Transfert en résultat (1)	-15 324	-14 024	-11 103
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	13 106	-22 337	-13 527
Ecart de réévaluation de la période	13 106	-22 337	-13 527
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	-1 122	9 996	8 709
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	1 740	-22 138	-3 165
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		-4 110	-5 681
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence		1 484	2 051
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	0	-2 626	-3 630
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	1 740	-24 764	-6 795
Dont part Groupe	1 578	-24 443	-6 937
Dont participations ne donnant pas le contrôle	162	-321	142

(1) En 2013, le transfert en résultat correspond au stock de juste valeur (constaté au moment de la cession) des titres classés en AFS cédés dans l'année. Le montant au 31 décembre 2012 enregistrait quant à lui 18 434 milliers d'euros de gains latents relatifs aux titres SAS Rue La Boétie.

Détail des effets d'impôt relatifs aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	30/06/2013				Variation				31/12/2012			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	81 332	-9 434	0		71 898	70 936	-10 244	3 609	0	-6 797	91 576	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente			10 244							8 375		78 533
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-28 377		-18 133		-18 133		13 106	-4 731			-41 483	77 733
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0						0			-26 508
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	52 955	810	53 765	52 803	2 862	-1 122	1 740	1 578	50 093	1 932	52 025	51 225
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	52 955	810	53 765	52 803	2 862	-1 122	1 740	1 578	50 093	1 932	52 025	51 225
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-2 152		777	-1 375		-1 375	0	0	0	-2 152	777	-1 375
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0						0			0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-2 152		777	-1 375		-1 375	0	0	0	-2 152	777	-1 375
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0						0			0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-2 152		777	-1 375		-1 375	0	0	0	-2 152	777	-1 375
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	50 803	1 587	52 390	51 428	2 862	-1 122	1 740	1 578	47 941	2 709	50 650	49 850

	31/12/2012				Variation				31/12/2011			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0						0			0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	91 576	-13 043	78 533	77 733	-9 797	1 933	-7 864	-7 543	101 373	-14 976	86 397	85 276
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-41 483	14 975	-26 508	-26 508	-22 337	8 063	-14 274	-14 274	-19 146	6 912	-12 234	-12 234
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0		0	0	0					0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	50 093	1 932	52 025	51 225	-32 134	9 996	-22 138	-21 817	82 227	-8 064	74 163	73 042
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	50 093	1 932	52 025	51 225	-32 134	9 996	-22 138	-21 817	82 227	-8 064	74 163	73 042
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-2 152		777	-1 375	-1 375	-4 110	1 484	-2 626	-2 626	1 958	-707	1 251
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0					0				0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-2 152		777	-1 375	-1 375	-4 110	1 484	-2 626	-2 626	1 958	-707	1 251
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0					0				0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-2 152		777	-1 375	-1 375	-4 110	1 484	-2 626	-2 626	1 958	-707	1 251
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	47 941	2 709	50 650	49 850	-36 244	11 480	-24 764	-24 443	84 185	-8 771	75 414	74 293

4. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

Le secteur d'activité du Crédit Agricole d'Ile-de-France est celui de la Banque de proximité en France.

La clientèle du Crédit Agricole d'Ile-de-France comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance vie.

5. Notes relatives au bilan

5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	119 655	157 931
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	34 922	43 582
Valeur au bilan	154 577	201 513
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- <i>Effets publics et valeurs assimilées</i>		
- <i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>		
- <i>Actions et autres titres à revenu variable</i>		
Instruments dérivés	119 655	157 931
Valeur au bilan	119 655	157 931

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	34 922	43 582
- <i>Effets publics et valeurs assimilées</i>		
- <i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	34 922	43 582
- <i>Actions et autres titres à revenu variable</i>		
Valeur au bilan	34 922	43 582

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	117 718	156 775
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	117 718	156 775

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	117 718	156 775
Valeur au bilan	117 718	156 775

5.2. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	30/06/2013			31/12/2012		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	156 883	3 957		151 637	1 577	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 931 646	21 377	5 031	1 938 314	28 802	
Actions et autres titres à revenu variable (2)	137 564	20 368	3 812	102 030	18 705	3 470
Titres de participation non consolidés	823 413	46 471	1 998	828 407	47 804	1 842
Total des titres disponibles à la vente	3 049 506	92 173	10 841	3 020 388	96 888	5 312
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	3 049 506	92 173	10 841	3 020 388	96 888	5 312
Impôts		11 351	1 917		13 116	73
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		80 822	8 924		83 772	5 239

- (1) dont 55 046 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.
(2) au 30 juin 2013, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 18 434 milliers d'euros. Ce montant est inchangé par rapport au 31 décembre 2012.

5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Comptes et prêts		
dont comptes ordinaires débiteurs sains	205 294	175 605
dont comptes et prêts au jour le jour sains	66 680	7 017
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	47 857	45 601
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	253 151	221 206
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	253 151	221 206
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	25 649	36 696
Comptes et avances à terme	1 426 564	1 387 983
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts subordonnés		
Valeur brute	1 452 213	1 424 679
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 452 213	1 424 679
Valeur au bilan	1 705 364	1 645 885

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	32 134	31 539
Autres concours à la clientèle	27 187 219	27 384 331
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	16 579	16 579
Titres non cotés sur un marché actif	5 642	5 533
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	131 525	130 382
Comptes ordinaires débiteurs	443 034	723 448
Valeur brute	27 816 133	28 291 812
Dépréciations	-479 353	-537 194
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	27 336 780	27 754 618
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations	0	0
Valeur nette des opérations de location financement	0	0
Valeur au bilan	27 336 780	27 754 618

**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique
(hors opérations internes au Crédit Agricole)**

(en milliers d'euros)	30/06/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	169 433				169 433
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	253 151				253 151
Institutions non établissements de crédit	4 448 659	22 107	20 610	15 092	4 412 957
Grandes entreprises	5 857 594	235 358	174 071	43 772	5 639 751
Clientèle de détail	17 340 447	167 581	92 934	132 874	17 114 639
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	28 069 284	425 046	287 615	191 738	27 589 931

* dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 19 421 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	223 029				223 029
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	221 206				221 206
Institutions non établissements de crédit	4 759 081	17 680	17 007	20 757	4 721 317
Grandes entreprises	6 884 529	278 032	200 314	56 837	6 627 378
Clientèle de détail	16 425 173	185 756	113 515	128 764	16 182 894
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	28 513 018	481 468	330 836	206 358	27 975 824

* dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 36 311 milliers d'euros.

5.4. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2013
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle dont dépréciations collectives	537 194 206 358		118 994 56 160	-176 835 -70 780			479 353 191 738
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs financiers disponibles à la vente	51 686		4 999	-1 639			55 046
Autres actifs financiers	220		1	-12			209
Total Dépréciations des actifs financiers	589 100	0	123 994	-178 486	0	0	534 608

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle dont dépréciations collectives	518 030 185 723		174 371 64 838	-155 207 -44 203			537 194 206 358
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs financiers disponibles à la vente (1)	21 206		34 565	-3 071		-1 014	51 686
Autres actifs financiers			220				220
Total Dépréciations des actifs financiers	539 236	0	209 156	-158 278	0	-1 014	589 100

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice 2012 pour un montant de 18 434 milliers d'euros.

5.5. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition du Crédit Agricole d'Ile-de-France sur certains pays européens est présentée ci-après :

Expositions au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie l' Espagne, Chypre et la Hongrie

Les expositions au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Espagne, Chypre et la Hongrie sont non significatives au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012.

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) et brute et nette de couverture.

Activité bancaire

30/06/2013 (en milliers d'euros)	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Total Activité Banque Net de couvertures			
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)						
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances (1)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							
Grèce											
Irlande											
Portugal											
Italie		10 411		5 049		15 460		15 460			
Espagne											
Total	0	10 411	0	5 049	0	15 460	0	15 460			

(1) hors créances d'impôts différés

(2) pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

31/12/2012 (en milliers d'euros)	Expositions nettes Activité bancaire nettes de					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Total Activité Banque Net de couvertures			
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)						
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances * (1)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							
Grèce											
Irlande											
Portugal											
Italie				10 086		10 086		10 086			
Espagne											
Total	0	0	0	10 086	0	10 086	0	10 086			

(1) hors créances d'impôts différés

(2) pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

Dettes souveraines brutes de couverture activité banque - Maturité

Banque (portefeuille bancaire)

(en milliers d'euros)	Maturités résiduelles	Expositions brutes	
		30/06/2013	31/12/2012
Grèce	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Grèce	0	0
Irlande	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Irlande	0	0
Portugal	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Portugal	0	0
Italie	Un an		5 040
	Deux ans	10 411	
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans	5 049	5 046
	Dix ans et plus		
	Total Italie	15 460	10 086
Espagne	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Espagne	0	0
	Total Expositions brutes	15 460	10 086

Dettes souveraines Activité banque – Variations

Variation des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2012	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprise de provisions	Acquisitions	Solde au 30 juin 2013
Grèce								0
Irlande								0
Portugal								0
Italie	10 086				-5 037			5 049
Espagne								0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 086	0	0	0	-5 037	0	0	5 049
Grèce								0
Irlande								0
Portugal								0
Italie		6			-49		10 454	10 411
Espagne								0
Actifs financiers disponibles à la vente	0	6	0	-49	0	0	10 454	10 411
Grèce								0
Irlande								0
Portugal								0
Italie								0
Espagne								0
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Grèce								0
Irlande								0
Portugal								0
Italie								0
Espagne								0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	10 086	6	0	-49	-5 037	0	10 454	15 460

Variation des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2011	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprise de	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2012
Grèce								0
Irlande								0
Portugal								0
Italie	10 062	24						10 086
Espagne								0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 062	24	0	0	0	0	0	10 086
Grèce								0
Irlande								0
Portugal								0
Italie								0
Espagne								0
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0	0	0
Grèce								0
Irlande								0
Portugal								0
Italie								0
Espagne								0
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Grèce								0
Irlande								0
Portugal								0
Italie								0
Espagne								0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	10 062	24	0	0	0	0	0	10 086

Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, l'Italie, l'Espagne, et Chypre et la Hongrie.

L'exposition du Crédit Agricole d'Ile-de-France au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclus de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

Activité bancaire – Risque de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2013					31/12/2012
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
Grèce (y compris Chypre)						
Banque	158	1	0	0	158	148
Clientèle de détail	158	1			158	148
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Irlande	1 420	9	2	0	1 418	540
Banque	1 419	8	2	0	1 417	538
Clientèle de détail	1	1	0		1	2
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Italie	7 474	1 818	1 545	0	5 929	4 870
Banque	7 474	1 818	1 545	0	5 929	4 870
Clientèle de détail	5 945	290	17		5 928	3 336
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	1 529	1 528	1 528		1	1 534
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Espagne	56 136	836	35	0	56 101	55 217
Banque	56 136	836	35	0	56 101	55 217
Clientèle de détail	5 428	836	35		5 393	2 050
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	50 708				50 708	53 167
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Portugal	10 862	10	5	0	10 857	10 630
Banque	10 862	10	5	0	10 857	10 630
Clientèle de détail	860	10	5		855	628
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	10 002				10 002	10 002
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Hongrie	243	0	0	0	243	0
Banque	243	0	0	0	243	0
Clientèle de détail	243				243	
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Total Exposition sur pays à risque - Risque de crédit	76 293	2 674	1 587	0	74 706	71 405

Activité bancaire – Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en actifs financiers disponibles à la vente et en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

(en milliers d'euros)	30/06/2013			31/12/2012
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
Grèce (y compris Chypre)	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Irlande	0	6 114 6 114	0	5 969 5 969
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Italie	0	18 983 15 612 3 371	0	19 472 15 924 3 548
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Espagne	0	12 441 9 282 3 159	0	12 762 9 499 3 263
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Portugal	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Hongrie	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Total Exposition sur pays à risque - Instruments de dettes	0	37 538	0	38 203

5.6. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	94 623	117 924
dont comptes ordinaires créditeurs	46 796	72 369
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	94 623	117 924
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	541 777	1 206 216
Comptes et avances à terme	16 542 846	15 709 848
Total	17 084 623	16 916 064
Valeur au bilan	17 179 246	17 033 988

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	6 539 028	6 668 114
Comptes d'épargne à régime spécial	181 090	172 479
Autres dettes envers la clientèle	4 142 872	3 853 390
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	10 862 990	10 693 983

5.7. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	3 764	3 888
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	934 357	1 321 667
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre	252	394
Valeur au bilan	938 373	1 325 949
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	0	0

Au cours du premier semestre 2013, le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a procédé à aucune émission de dettes subordonnées.

5.8. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30/06/2013
Valeur brute	2 877						2 877
Amortissements et dépréciations	-1 135		-22				-1 157
Valeur au bilan (1)	1 742	0	-22	0	0	0	1 720

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	2 897			-20			2 877
Amortissements et dépréciations	-1 088		-47				-1 135
Valeur au bilan (1)	1 809	0	-47	-20	0	0	1 742

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est estimée « à dire d'expert ».

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 4 415 milliers d'euros au 30 juin 2013 contre 4 421 milliers d'euros au 31 décembre 2012 et 4 101 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

5.9. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30/06/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	596 723	29 469	4 699	-8 792			622 099
Amortissements et Dépréciations (1)	-409 827	-35 746	-13 431	8 790			-450 214
Valeur au bilan	186 896	-6 277	-8 732	-2	0	0	171 885
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	68 466		166				68 632
Amortissements et Dépréciations	-22 120		-75				-22 195
Valeur au bilan	46 346	0	91	0	0	0	46 437

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple

	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	590 107		21 358	-14 742			596 723
Amortissements et Dépréciations (1)	-397 947		-26 377	14 497			-409 827
Valeur au bilan	192 160	0	-5 019	-245	0	0	186 896
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	67 679		1 039	-252			68 466
Amortissements et Dépréciations	-22 305		-119	304			-22 120
Valeur au bilan	45 374	0	920	52	0	0	46 437

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple

5.10. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2013
Risques sur les produits épargne logement	15 915		8 604		-597			23 922
Risques d'exécution des engagements par signature	1 999		6 582		-853			7 728
Risques opérationnels	52 684		35 933	-286	-9 228			79 103
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	2 528						-546	1 982
Litiges divers	2 893		252	-619	-66			2 460
Participations	76		559	-40				595
Restructurations	0							0
Autres risques	15 303		4 626	-2 479	-865			16 585
Total	91 398	0	56 556	-3 424	-11 609	0	-546	132 375

(1) La variation des autres mouvements est due, à hauteur de 347 milliers d'euros, à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	18 920				-3 005			15 915
Risques d'exécution des engagements par signature	8 912		216		-7 129			1 999
Risques opérationnels	52 524		29 725	-9 019	-20 546			52 684
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 432		203				893	2 528
Litiges divers	1 976		1 449		-532			2 893
Participations	93		76	-78	-15			76
Restructurations	0							0
Autres risques	14 224		10 927	-3 858	-5 990			15 303
Total	98 081	0	42 596	-12 955	-37 217	0	893	91 398

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	515 646	360 742
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 512 268	1 483 554
Ancienneté de plus de 10 ans	1 970 046	2 089 759
Total plans d'épargne-logement	3 997 960	3 934 055
Total comptes épargne-logement	780 022	716 799
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	4 777 982	4 650 854

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2013 pour les données au 30 juin 2013 et à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012, et hors prime d'état.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :	35 580	40 505
Comptes épargne-logement :	94 934	101 059
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	130 514	141 564

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 573	226
Ancienneté de plus de 10 ans	19 349	15 092
Total plans d'épargne-logement	23 922	15 318
Total comptes épargne-logement	0	597
Total provision au titre des contrats épargne-logement	23 922	15 915

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

5.11. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 30 juin 2013

Au 30 juin 2013, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	8 748 305	30,71%	
Dont part du Public	2 498 662	8,77%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	6 239 539	21,90%	
Dont part Auto-détenue	10 104	0,04%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	926 565	3,25%	
Dont part du Public			
Dont part Crédit Agricole S.A.	926 565	3,25%	
Parts sociales	18 810 540	66,04%	100,00%
Dont 42 Caisses Locales	18 810 139	66,04%	84,68%
Dont 12 administrateurs de la CR	96	0,00%	0,40%
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0,00%	4,84%
Dont divers	304	0,00%	10,08%
Total	28 485 410	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 4 euros et le montant total du capital est de 113 942 milliers d'euros.

➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2012, l'Assemblée Générale du Crédit Agricole d'Ile-de-France a approuvé le versement d'un dividende net par titre de 3,20 euros.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2009	2,71	2,71	3,89%
2010	3,20	3,20	3,38%
2011	3,20	3,20	3,58%
2012	3,20	3,20	2,78%

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France a comptabilisé la somme de 33 194 720 euros au titre de la distribution aux porteurs de capitaux propres pour l'exercice 2012.

6. Engagements de financement et de garantie

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Engagements donnés		
Engagements de financement	4 424 728	5 341 156
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	4 424 728	5 341 156
. Engagements en faveur de la clientèle		
Ouverture de crédits confirmés	3 317 228	4 370 808
- Ouverture de crédits documentaires	30 501	18 068
- Autres ouvertures de crédits confirmés	3 286 727	4 352 740
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 107 500	970 348
Engagements de garantie	1 312 613	1 400 760
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	579 425	580 965
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 369	1 858
Autres garanties	578 056	579 107
. Engagements d'ordre de la clientèle	733 188	819 795
Cautions immobilières	275 367	383 632
Autres garanties d'ordre de la clientèle	457 821	436 163
Engagements reçus		
Engagements de financement	2 002 287	3 302 287
. Engagements reçus d'établissements de crédit	2 002 287	3 302 287
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	11 093 676	10 597 417
. Engagements reçus d'établissements de crédit	6 688 187	6 313 608
. Engagements reçus de la clientèle		
Garanties reçues des administrations publiques et	4 405 489	4 283 809
Autres garanties reçues	393 756	386 162
	4 011 733	3 897 647

Créances apportées en garantie :

Au cours du premier semestre 2013, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a apporté 12 227 450 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 12 961 021 milliers d'euros en 2012. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole d'Ile-de-France a apporté :

- 5 210 226 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 6 726 472 milliers d'euros en 2012 ;
- 362 604 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 364 148 milliers d'euros en 2012 ;
- 2 786 739 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole SA dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 2 696 586 milliers d'euros en 2012 ;
- 3 867 881 milliers euros de créances à Crédit Agricole SA ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 3 173 815 milliers euros en 2012.

7. Reclassement d'instruments financiers

- Reclassements effectués par le Crédit Agricole d'Ile-de-France**

Comme les exercices précédents, le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a pas opéré en 2013 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

8. Juste valeur des instruments financiers

8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

(en milliers d'euros)	30/06/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 705 364	1 835 954	1 645 885	1 791 182
Prêts et créances sur la clientèle	27 336 780	28 517 390	27 754 618	28 017 388
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	393 811	404 158	344 598	366 247
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédits	17 179 246	17 543 159	17 033 988	17 387 674
Dettes envers la clientèle	10 862 990	10 836 927	10 693 983	10 784 488
Dettes représentées par un titre	938 373	951 048	1 325 949	1 324 121
Dettes subordonnées				

8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

(en milliers d'euros)	Total 30/06/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	119 655	0	119 655	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	119 655		119 655	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	34 922	0	34 922	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	34 922	0	34 922	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 922		34 922	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	2 351 045	2 112 333	238 712	0
Effets publics et valeurs assimilées	156 883	156 883		
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 931 646	1 919 713	11 933	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	262 516	35 737	226 779	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	242 596		242 596	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 748 218	2 112 333	635 885	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 698 461 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	157 931	0	157 931	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	157 931		157 931	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	43 582	0	43 582	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	43 582	0	43 582	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	43 582		43 582	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	2 321 927	2 073 840	248 087	0
Effets publics et valeurs assimilées	151 637	151 637		
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 938 314	1 915 846	22 468	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	231 976	6 357	225 619	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	335 089		335 089	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 858 529	2 073 840	784 689	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 698 461 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	Total 30/06/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	117 718	0	117 718	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	117 718		117 718	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	216 096		216 096	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	333 814	0	333 814	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

Il n'y a pas eu de transfert vers ou à partir du niveau 3.

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	156 775	0	156 775	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	156 775		156 775	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	258 703		258 703	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	415 478	0	415 478	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

9. Evénements postérieurs à la fin de la période intermédiaire

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la fin de la période intermédiaire.

10. Périmètre de consolidation au 30 juin 2013

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Implantation	Evolution du périmètre	Méthode au 30 juin 2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				30/06/2013	31/12/2012	30/06/2013	31/12/2012
Établissements bancaires et financiers							
... Sociétés de bourse							
... Sociétés d'investissement							
Socadif							
Sociétés de crédit bail et de location							
... Assurances							
... Divers							
Bercy Participations	France	Globale	91,29%	91,29%	91,29%	91,29%	91,29%
	France	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

III – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2013

Comptes consolidés – Information financière semestrielle 2013

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe des comptes consolidés intermédiaires résumés qui décrit les nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2013.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport d'activité semestriel commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Fait à Paris et Courbevoie, le 31 juillet 2013

Les commissaires aux comptes

FIDUS

MAZARS

Eric Lebègue

Anne Veaute

IV – ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Responsable de l'information relative à la Caisse Régionale

- M Pascal Célérier, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France,

Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris,
Le 25 juillet 2013

Pascal Célérier,

Le Directeur Général